

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-trois du mois de juin à 18 heures 45, le Conseil Municipal dûment convoqué le dix-sept juin deux mille vingt-deux, s'est réuni en la salle des délibérations de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. RANQUET, Maire.

**PRESENTS :** M. RANQUET, M. GALIOTTO, Mme HAMA, M. BOUMEDJANE, Mme LEMARCHAND, M. VAZ, Mme VIOLET, M. VILTART, Mme LEFEVRE, M. CARRE, Mme BOUR, M. MUSQUET, Mme HERSEMEULE, Mme KHALI, Adjoints au Maire.  
M. SAIA, Mme BROS, M. RUBIO, M. THEVENOT, M. SAVARIN, M. MEIGNEN, Mme ROUSSIERE, Mme GOURSONNET, M. MOIS, M. KINGSTAN, M. HAN, Mme PANTIC, M. SERRANO, M. MIGNOT, Mme MILOT, Mme BENKABA, M. GAY, Mme KHATIM, Mme GOMEZ, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS AYANT DONNE MANDAT :** Mme CERRIGONE, Adjointe au Maire, (procuration à M. MEIGNEN), M. KAMATE, Adjoint au Maire, (procuration à M. VAZ), Mme DELMOTTE, Conseillère Municipale (procuration à Mme PANTIC), M. COLLIGNON, Conseiller Municipal, (procuration à M. RANQUET), M. DI CIACCO, Conseiller Municipal, (procuration à M. RUBIO), Mme MULLER, Conseillère Municipale, (procuration à Mme BROS), Mme MEYER, Conseillère Municipale, (procuration à Mme LEMARCHAND), Mme BERTRAND, Conseillère Municipale, (procuration à Mme LEFEVRE), Mme SEGURA, Conseillère Municipale, (procuration à M. CARRE), M. LANCLUME, Conseiller Municipal, (procuration à Mme GOMEZ), M. TALL, Conseiller Municipal, (procuration à Mme KHATIM), Mme HEDEL, Conseillère Municipale, (procuration à Mme BENKABA).

**ABSENTS SANS DONNER DE MANDAT :**

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. Mme Mauricette BROS ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

-----

**M. LE MAIRE, JEAN-PHILIPPE RANQUET :**

Nous allons commencer le troisième Conseil municipal de l'année 2022.

Pour information, vous trouverez sur votre table une version rectifiée du rapport concernant la création du Comité social territorial qui fera l'objet d'une délibération en cours de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

**ÉLECTION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

**M. LE MAIRE, M. JEAN-PHILIPPE RANQUET :**

Mme BROS ?

Le conseil municipal après en avoir délibéré par :

POUR : 35 Majorité Municipale  
ABSTENTION : 10 Groupe Blanc-Mesnil à venir

Le Conseil Municipal procède à la nomination de madame Mauricette BROS, secrétaire de l'Assemblée, pris parmi ses membres en application de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 17 MARS 2022**

**M. LE MAIRE, M. JEAN-PHILIPPE RANQUET :**

Y a-t-il des questions ?

**M. DIDIER MIGNOT :**

Pour une fois, je n'ai rien à dire.

**M. LE MAIRE, M. JEAN-PHILIPPE RANQUET :**

Je pensais !

**M. DIDIER MIGNOT :**

Nous allons quand même nous abstenir.

Le conseil municipal après en avoir délibéré par :

POUR : 35 Majorité Municipale  
ABSTENTION : 10 Groupe Blanc-Mesnil à venir

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal du Conseil Municipal du 17 mars 2022.

**1. NOUVELLE DENOMINATION DU PARC URBAIN**

**M. LE MAIRE, JEAN-PHILIPPE RANQUET :**

La première mention, connue à ce jour, du nom du Blanc-Mesnil se trouve dans une charte royale de 1060, dans laquelle Philippe 1<sup>er</sup>, roi de France, dote l'abbaye de Saint-Vincent de Senlis d'un ensemble de biens, dont les terres du Blanc-Mesnil. Ces terres se trouvent dans le centre et dans le nord actuel de la Ville.

La mère de Philippe 1<sup>er</sup>, Anne de Kiev, est la fille de Laroslav de Kiev et la petite-fille de Vladimir 1<sup>er</sup>, l'une des grandes figures de Kiev, une entité politique commune de l'histoire à la Biélorussie, de la Russie et de l'Ukraine.

Anne de Kiev fonde à Senlis une abbaye de chanoines, connue sous le vocable de Saint-Vincent de Saragosse, et que par le biais d'une faveur royale, se crée ainsi le lien bientôt millénaire entre l'Ukraine et le Blanc-Mesnil.

En conséquence, il vous proposé de dénommer le parc Anne de Kiev.

Y a-t-il des questions ?

**M. DIDIER MIGNOT :**

Ce ne sont pas questions, nous avons déjà eu l'occasion de nous exprimer sur le sujet et je vais faire bref. Nous voterons contre cette délibération.

Pour rester sur la question de l'Ukraine, même si cela prend une dimension plus importante, ce changement de nom, en matière de solidarité avec l'Ukraine, je pense qu'il y avait d'autres choses à faire. Je l'ai déjà dit et écrit.

Nous pouvons vous soumettre deux propositions, que nous avons déjà eu l'occasion d'exprimer, la première étant des subventions aux associations humanitaires, notamment à la branche internationale du Secours catholique et aussi le Secours populaire, associations reconnues d'utilité publique, qui ont des interventions très concrètes en matière de solidarité avec le peuple ukrainien. Il était de coutume dans cette ville, notamment lors de grandes catastrophes internationales (tremblements de terre en Algérie ou autres) où la Ville débloquent quelques fonds pour donner à des associations de solidarité pour exprimer une solidarité très concrète à l'égard des peuples victimes de ces catastrophes. En l'occurrence, là il s'agit d'une guerre.

Deuxième chose, je pense qu'on pourrait y compris dans notre Ville, comme beaucoup d'autres villes en France et en Europe, accueillir des réfugiés ukrainiens, et par extension tous ces peuples qui sont victimes, quelle que soit la nationalité, de guerre, de la misère et du chaos et des catastrophes d'ailleurs où souvent les « pays riches » les ont plongés. Il y a des guerres actuellement dans des pays du monde, dont les premiers responsables sont les grandes puissances économiques. Ce sont les deux éléments de proposition de solidarité nécessaire avec les Ukrainiens. Encore une fois, les bombardements redoublent aujourd'hui notamment sur le Donbass.

Il y a, je crois, au travers cette délibération un prétexte à débaptiser le parc Jacques Duclos, qui évidemment est un nom qui ne vous plaît pas, mais qui fait partie de l'histoire de cette Ville et de ce pays. Je trouve parfaitement inacceptable qu'on débaptise ce parc. C'est d'ailleurs dans votre gestion municipale un fil conducteur, puisque vous avez éliminé des noms de cette Ville, Jean-Baptiste Clément, Marie-Claude Valentin, Rose Blanc, Paul Langevin. Ce sont des éléments extrêmement préoccupants, puisqu'il n'y a aucun intérêt à effacer l'histoire d'une ville ; de plus, pour la réécrire. D'ailleurs, sur le nom des copropriétés qui poussent comme des champignons dans notre Ville, on peut se demander si dans votre entourage vous n'avez pas des royalistes, car vraiment il y a des noms qui sont pour le moins surprenants et qui ne sont pas empreints d'une grande modernité.

J'espère que dans la communication municipale, vous continuerez d'appeler ce parc, le parc urbain, comme vous l'avez fait depuis que vous êtes arrivés aux affaires de cette Ville, puisque vous ne l'avez jamais dénommé Jacques Duclos. Ce serait intéressant de le constater dans les jours et mois à venir.

Nous allons évidemment voter contre cette délibération.

**M. LE MAIRE, JEAN-PHILIPPE RANQUET :**

M. le Sénateur, puis Mme KHATIM.

**M. LE SÉNATEUR, THIERRY MEIGNEN :**

Deux éléments de réponse, sur la solidarité avec l'Ukraine.

Effectivement, le clin d'œil à l'Ukraine à travers le fait de rebaptiser le parc Anne de Kiev ne suffit pas. D'ailleurs, au début de la crise, nous avons aidé, notamment le Lion's Club, à envoyer des denrées alimentaires, des vêtements... Encore faut-il savoir de quoi ces personnes ont besoin. Il se trouve que j'étais la semaine précédant le premier tour des élections législatives dans le cadre d'une mission sénatoriale et dans le cadre du cercle d'amitié France Roumanie, avec deux autres sénateurs en Roumanie. J'ai insisté lors de ce voyage pour visiter un camp de réfugiés ukrainiens. D'ailleurs, la Ville de Bucarest a mis à la disposition des associations humanitaires un grand local qui s'appelle Romexpo. J'ai rencontré à la fois les gens d'Action contre la faim, UNHCR (United Nations High Commissioner for Refugees). On a pu parler avec les personnes qui s'en occupent.

Spontanément, on a envie de faire des choses. Il se trouve que ce ne sont pas toujours les choses les plus utiles qu'on a envie de faire, encore faut-il se renseigner. Spontanément, on se disait avec Jean-Philippe qu'on allait faire appel à des dons, qu'on allait conduire le camion jusqu'à la frontière ukrainienne et qu'on apporterait des choses aux gens directement dans les camps de réfugiés. On était prêt à le faire. Sauf que j'ai appris là que la Roumanie, fait un effort considérable pour les réfugiés ukrainiens. La principale revendication de la Roumanie aujourd'hui, étant la frontière Est de l'Europe, aimerait bien intégrer Schengen. Cette affaire lui coûte très cher et elle n'a pas les retombées des accords de Schengen.

On se rend compte que la Roumanie a vu passer à peu près 1,4 million de réfugiés ukrainiens, qui restent à peu près 2 jours dans les camps aux frontières, puis sont transférés vers Bucarest, gare de triage. On a trois types de réfugiés ukrainiens, ceux qui n'ont pas besoin d'aide car ils ont des moyens, des familles en Espagne, en Allemagne, en France et ils vont tout de suite vers d'autres pays. Il y a ceux qui avaient des moyens car ils avaient des situations en Ukraine, ils n'ont pas besoin des aides, ils ont un petit pécule dont ils espèrent profiter le plus longtemps possible, en espérant que la guerre ne dure pas très longtemps. Il y a effectivement ceux qui ont besoin, qui ont tout perdu, arrivant avec femmes et enfants. Ce sont ceux-là qu'il faut aider. J'ai compris que pour les 1,4 million de réfugiés ukrainiens qui ont transité par la Roumanie, celle-ci a accueilli définitivement 86 000 Ukrainiens. C'est un effort considérable. Ils sont en phase de voter une loi qui permettra à ces Ukrainiens de travailler, d'exercer leur emploi.

Dans ce centre, Romexpo, cette troisième catégorie de réfugiés avait le droit de passer toutes les 48 heures dans ce centre pour réfugiés y chercher quoi ? En discutant avec les gens, ils nous disent qu'ils n'ont pas besoin de pâtes, de biscuits, de choses de ce genre, car ils savent faire. Par contre, ils ont besoin de vêtements et des jouets pour les enfants, le lait pour laver les enfants, les couches, de l'huile.

Je reviens de ce séjour où l'on a été remarquablement reçu par des autorités roumaines, par des parlementaires, par l'ambassadrice de France qui ont à cœur d'aider la Roumanie. Déjà le pays est magnifique, nous sommes sortis de Bucarest. On a des gens francophiles, qui aiment la France, qui vous parlent du Général Berthelot, des accords du Trianon, de la fin de la Première guerre mondiale. Ce sont des amoureux de la France, ils parlent très bien français. Si l'on peut aider ces personnes, je pense que c'est à Bucarest qu'il faut aller pour déposer tout cela. Ils n'ont pas besoin d'un camion de temps en temps, mais d'en envoyer régulièrement. Ce que j'ai envie de proposer, c'est de faire un appel aux Blanc-Mesnilois, car on sait maintenant ce qu'il faut. J'ai les contacts au sein de l'ambassade de France, des Nations-Unies, l'UNHCR, Actions contre la faim. J'ai envie de proposer que l'on fasse appel au volontariat, deux agents de la Ville qui pourraient être dans une salle (Roucaute par exemple), et appel au don du Blanc-Mesnilois bien ciblé sur ce dont les Ukrainiens ont besoin. A ce moment-là, on conditionnerait des paquets et régulièrement (tous les 15 jours ou 3 semaines), on alimenterait ce centre Romexpo, ce qui permettrait d'être très efficace.

J'ai bien entendu ce que nous dit Didier. Evidemment, il faut faire, mais j'ai pris conscience qu'il ne fallait pas faire cela n'importe comment et qu'il fallait bien cibler, se renseigner avant du besoin réel de ces populations.

C'est la réponse à « on aurait pu faire mieux que dénommer Anne de Kiev ». Evidemment, on peut faire plus et on va le faire. J'ai envie qu'on fasse plus.

Sur Jacques Duclos (ce qui vous démange un petit peu !)

**M. DIDIER MIGNOT :**

Moi, cela ne me démange pas, c'est vous que cela démangeait.

**M. LE SENATEUR, THIERRY MEIGNEN :**

Cela me démange un peu effectivement, comme l'avenue Lénine d'ailleurs.

Je constate simplement qu'au Blanc-Mesnil, on a une histoire avant l'arrivée du Parti Communiste, y compris au moyen-âge. Il y avait un château au Blanc-Mesnil, il s'est passé des choses. Anne de Kiev avait des terrains, comme le Maire l'a expliqué, au Blanc-Mesnil, la famille Pottier, dont on parle régulièrement via la rubrique du journal de la Ville. Je pense qu'il est aussi important de dire qu'il s'est passé quelque chose avant, même si cela vous paraît un peu dater, mais Duclos date aussi, permettez-moi de le dire quand même, lorsqu'on demande aux gamins. Un gamin des Tilleuls a demandé « qui est Six (VI) Lénine ». Content qu'il connaisse les chiffres romains, mais c'est Vladimir Ilitch. Voyant que le gamin était déjà passé à autre chose, je lui ai dit « c'est John Lénine, le copain de Sylvester Staline » et on en est resté là ! Pour les gamins, cela ne veut plus rien dire non plus.

Vous avez l'air de dire qu'on est en train de rebaptiser les noms des rues de la Ville. Mais qui l'a fait ? J'ai connu gamin l'avenue des Platanes qui est devenue Maximilien Robespierre. L'avenue Lénine, c'est la rue de l'Aviation. Elle amenait au champ d'aviation. Pourquoi la rebaptiser « l'avenue Lénine » qui n'est pas un doux romantique, pas plus que Jacques Duclos. Je vous donnerai un exemple ensuite, ce n'est pas un doux romantique, croyez-moi.

D'ailleurs, on retrouve dans toutes les villes communistes les mêmes noms. Vous n'êtes pas très inventifs sur le sujet. On avait l'avenue de Drancy (qui menait donc à Drancy), cela tombait bien, on savait où l'on était. Pourquoi la rebaptiser Henri Barbusse ? On s'en tape !

**M. DIDIER MIGNOT :**

Henri Barbusse n'était pas communiste, mais un pacifiste. La paix, c'est important, la preuve en Ukraine !

**M. LE SÉNATEUR, THIERRY MEIGNEN :**

Ce qui est important, ce n'est de ne pas me couper aussi, quand je parle.

Si c'est pour donner des noms, quitte à ce qu'ils soient communistes, de combattants, de résistants, pourquoi pas, s'ils sont Blancs-Mesnilois, cela me va bien, mais si ce sont des gens qui n'ont rien à voir avec la Ville, et je suis désolé Jacques Duclos, cela ne veut rien dire pour moi, et je ne vois pas pourquoi on garderait Jacques Duclos. Même si cela ne vous fait pas trop plaisir, il ne représente pas grand-chose. Il n'a pas de lien avec la Ville.

Puisque je vous vois un peu insistant, je voudrais vous citer Jacques Duclos pour vous montrer qui il a pu être à certains moments de sa vie. Jacques Duclos en 1971, au meeting de la Mutualité déclarait : « comment vous, pédéraste, avez-vous le culot de venir nous poser des questions ? Allez-vous faire soigner, les femmes françaises sont saines, le PCF est sain. Les hommes sont faits pour aimer les femmes. Vous êtes tous des malades, des anormaux, vous les gens du 3<sup>ème</sup> sexe ». Je n'ai pas tellement envie de garder le nom de Jacques Duclos, ne serait-ce que pour cela.

**M. DIDIER MIGNOT :**

On peut polémiquer à l'envi sur le sujet. Vous citez des phrases de 1971, il y a encore des gens qui tiennent ces propos aujourd'hui, et ils sont dans votre camp.

**M. LE MAIRE, JEAN-PHILIPPE RANQUET :**

Je vous arrête tout de suite, personne ne tient ces propos dans notre camp.

**M. DIDIER MIGNOT :**

Le camp politique.

**M. LE MAIRE, JEAN-PHILIPPE RANQUET :**

On peut dire les deux camps politiques.

**M. DIDIER MIGNOT :**

Ils savent très bien de quoi je parle.

Cela étant, juste sur l'Ukraine, j'entends la réponse aux besoins, raison de plus pour confier ces missions aux gens qui ont l'habitude de faire cela. C'est le propre de ces organisations de solidarité que j'évoquais tout à l'heure. Elles savent pertinemment qu'il ne faut pas livrer des pâtes ou je ne sais quoi. C'est justement leur raison d'être, de faire des choses très utiles et de répondre aux besoins des populations, car souvent, et vous avez raison, on se trompe sur les solidarités. On pense parce qu'on voit des enfants démunis qu'il faut les nourrir, etc. L'alimentation n'est pas a priori un problème en Ukraine, en tout cas la sous-alimentation à ce jour, même si la guerre provoque des famines dans le monde.

Cela étant, il y a sans doute besoin de produits très concrets, vous évoquiez les jouets, pourquoi pas. Le Secours Populaire, Caritas du Secours catholique et sans doute d'autres associations reconnues d'utilité publique savent le faire, et sur le long terme ; raison de plus pour subventionner ces associations.

**M. LE SENATEUR, THIERRY MEIGNEN :**

On a un avis un peu divergent. Je pense qu'on peut aussi s'adresser aux associations sur place et leur amener directement ce dont elles ont besoin. Cela n'empêche pas de faire les deux. Cela a aussi valeur d'exemple, j'aimerais bien qu'on entraîne un peu les gamins, quelques associations derrière nous. On a un service des associations, on va voir comment faire pour emmener avec nous un certain nombre de gamins du Blanc-Mesnil. Je pense que c'est bien d'apprendre à nos écoliers (collégiens, lycéens...) qu'il y a des gens moins bien lotis que nous, qui vivent moins bien que nous, qui ont d'autres besoins, que finalement la plupart d'entre eux sont plutôt confortablement installés au Blanc-Mesnil et que c'est bien aussi de donner à ceux qui ont moins, et qui ont moins de chance dans la vie.

Il se trouve que j'étais là-bas, donc j'ai pris des contacts. Ce sera plus facile. Je pense qu'il faut adresser cela directement là-bas, il n'y aura pas de déperdition, on livrera directement, on saura où cela va. C'est un moyen aussi de dire aux Roumains qui s'impliquent beaucoup qu'on est là à leurs côtés.

**MME KARIMA KHATIM :**

Demba et moi allons voter contre pour d'autres raisons. Je n'ai pas de problème avec le fait qu'on rebaptise des lieux, sauf que je ne connaissais pas Anne de Kiev avant que vous ne la citiez. Je n'ai pas l'impression, et je peux me tromper, qu'à l'époque, la Ville s'appelle Le Blanc-Mesnil.

Par contre, justement vous avez toujours voulu recréer depuis votre premier mandat un effet village au Blanc-Mesnil. Dans ce village, nous avons des personnages, tels que Ginette, Mohamed Rezzoug qui ne sont plus de ce monde. J'aurais aimé qu'on baptise des lieux au nom de ces personnes qui ont œuvré pour les personnes âgées et pour la jeunesse. J'aurais aimé que le parc Jacques Duclos s'appelle Ginette par exemple.

**M. LE MAIRE, JEAN-PHILIPPE RANQUET :**

Une phrase au CCAS (ancienne Maison des associations), est au nom de et signée par Ginette.

**M. LE SENATEUR, THIERRY MEIGNEN :**

Quant à Mohamed Reggouz, un tournoi de foot annuel porte son nom. Il vient d'ailleurs d'avoir lieu. J'ai rencontré sa sœur hier, elle m'a d'ailleurs remercié de perpétuer la mémoire de Mohamed qui était un personnage de la Ville, et vous avez parfaitement raison.

Là, on parle d'un parc. Toutes les villes n'ont pas eu sur leur territoire une reine de France, quand même, même si c'est au Moyen-âge dans les années 1060 et quelques. C'est quand même exceptionnel. Puis, il y a le clin d'œil à l'Ukraine, qui ne vous a pas échappé, bien sûr.

**M. FABIEN GAY :**

Bonjour à toutes et tous, dans la suite des deux interventions, je comprends qu'il y ait besoin de solidarité avec l'Ukraine. On peut tous et toutes se mettre d'accord sur ça. L'invasion en Ukraine est insupportable et Vladimir Poutine commet un crime contre le droit international.

Cependant, je m'interroge sur Anne de Kiev, je ne voulais pas rentrer dans une polémique, mais vous l'avez citée M. le Maire. Il y a un débat et d'ailleurs tout le monde se revendique de Anne de Kiev, autant les Ukrainiens que les Biélorusses, que les Russes. Notamment l'une des questions qui amène Vladimir Poutine, et je ne vais pas faire trop de politique car autrement le Président de la Majorité va me le reprocher, à envahir l'Ukraine parce qu'il a envie d'une grande Russie. Anne de Kiev, et ce n'est pas sa faute, il y a plus de dix siècles, est l'une des personnalités pour lesquelles on pense à la grande Russie.

On a un débat autour de cela. Je partage ce que dit Didier, mais peu importe, si l'on va au bout, je pense qu'on aurait pu trouver d'autres personnalités ukrainiennes, peut-être plus récentes, si vous aviez envie de marquer votre solidarité avec le peuple ukrainien. Il y a assez de mathématiciens, d'astronomes, de compositeurs dont Prokofiev (vous me direz qu'il est soviétique). Vous aimez beaucoup le sport, une personnalité comme Sergueï Bubka, très longtemps recordman du saut à la perche avant de se faire battre par un Français. Cela aurait pu. Je pense qu'il y a une question autour de ça.

On ne va pas en faire une polémique, on votera contre avec tous les éléments donnés. Je pense que cela peut laisser à débat.

La deuxième chose, vous avez entièrement raison, en termes de solidarité internationale, il faut bien se faire accompagner. Souvent, on a un élan de solidarité, et je ne suis pas contre qu'on le fasse y compris avec les services municipaux, les associations. La question est posée, et dans une autre responsabilité, on l'a fait avec des associations, notamment le Secours Populaire et la Croix Rouge française, il est nécessaire d'avoir des relais sur place. Ce sont eux qui peuvent dire de quoi ils ont besoin, et s'il s'agit de fonds monétaires, ils sont mieux utilisés par les associations sur place. Si l'on fait vivre l'élan de solidarité, c'est très bien et on a besoin de le faire pour l'Ukraine, comme d'ailleurs pour de nombreux conflits. Il en reste 37 dans le monde (Yémen, Afghanistan, Syrie....).

**M. LE MAIRE, JEAN-PHILIPPE RANQUET :**

M. Le Sénateur.

**M. LE SENATEUR, THIERRY MEIGNEN :**

Sauf que la Roumanie, c'est à deux heures de chez nous.

**M. FABIEN GAY :**

C'est très bien.

**M. LE SENATEUR, THIERRY MEIGNEN :**

C'est pour ça qu'on est un peu plus touché, c'est l'Europe.

Juste un point d'histoire, vous évoquiez la grande Russie. On en parle à partir des années 1650, bien après Anne de Kiev. Elle avait des terrains, la proximité avec Saint-Denis et la basilique faisait que les seigneurs de Saint-Denis disposaient de terrains entre Saint-Denis et Senlis. A l'époque, c'était vraiment un grand territoire, on ne voyageait pas comme aujourd'hui. Anne de Kiev disposait de terrains. Pour répondre à Karima, la première fois qu'on parle de Blanc-Mesnil dans les textes, c'est justement à cette période-là.

Quant à Sergueï Bubka, c'est un grand sportif et un grand champion, mais à part sa proximité peut-être avec le club d'athlétisme du Blanc-Mesnil, je ne vois pas le lien qu'il a avec Le Blanc-Mesnil.

**M. FABIEN GAY :**

C'est la solidarité...

**M. LE SENATEUR, THIERRY MEIGNEN :**

C'est le lien avec Le Blanc-Mesnil qui est important.

**M. LE MAIRE, JEAN-PHILIPPE RANQUET :**

Plus de remarques ? (*Non*). Nous allons passer au vote.

Le conseil municipal après en avoir délibéré par :

POUR :	35 Majorité Municipale
CONTRE :	10 Groupe Blanc-Mesnil à venir

Le Conseil Municipal approuve la nouvelle dénomination du parc « Anne de Kiev ».

## 2. NOUVELLE DENOMINATION D'UN SQUARE

**M. LE MAIRE, JEAN-PHILIPPE RANQUET :**

Dans le cadre de l'opération immobilière Villa Néo située dans le secteur de l'Abbé Niort à l'angle de la rue Marcel Legrand et l'Avenue Charles Floquet, la municipalité souhaite dénommer le square situé face à l'entrée de l'immeuble.

Pour la dénomination de ce lieu, il est proposé de retenir le nom de Square des Harigotiers. En effet, l'ancien nom de l'avenue Charles Floquet et de l'avenue de la République était Chemin des Haricotiers. Il s'agit d'une déformation orale, à l'origine, le nom était Chemin des Harigotiers qui vient du verbe harigoter (découper en morceaux). Cela fait référence à la taille des parcelles qui était relativement petite. De plus, le mot harigoter définit aussi l'usage de jouets en marquant avec des haricots.

En conséquence, il est proposé de dénommer le Square des Harigotiers. Il faut savoir que ce square ne portait pas de nom avant.

Y a-t-il des remarques ?

**M. DIDIER MIGNOT :**

Nous allons nous abstenir sur ce sujet.

Je ne reviens pas sur le débat que nous avons sur les changements de noms. Là, c'est une nouvelle dénomination, contrairement à ce qui était mentionné dans la note, où l'on parlait de renommer. Ce n'est pas grave. On aurait pu aussi baptiser ce square Marcel Legrand, puisqu'il était juste au bout de la rue Marcel Legrand.

Ce qui peut poser sujet, et ce n'est pas tragique en soi, c'est qu'il y a plusieurs sites sur la Ville qui vont s'appeler Harigotiers (sente et chemin Harigotiers derrière l'autoroute A3). Ce sont deux lieux à des endroits très différents de la Ville qui portent le même nom. J'attire l'attention là-dessus, je ne sais pas si vous l'aviez remarqué.

Nous allons nous abstenir sur cette question et c'est peut-être à regarder, puisque deux lieux vont porter le même nom à des endroits différents.

**M. LE MAIRE, JEAN-PHILIPPE RANQUET :**

M. le Sénateur.

**M. LE SÉNATEUR, THIERRY MEIGNEN :**

C'était le cas également pour la rue du Pr Henri Vallon et l'école Henri Vallon. Souvenez-vous que nous avons eu ce débat déjà une fois.

Vous parliez de Marie-Claude Valentin, on a lui fait une demande pour donner son nom au centre aéré qui se trouve dans l'école Chevalier de Saint-Georges. Je l'ai croisée, elle m'a dit qu'elle m'avait adressé un courrier, que je n'ai jamais reçu. Donc, nous attendons son accord pour renommer le centre aéré, là où elle a été directrice de l'école Rose Blanc. Elle est Blanc-mesniloise et y habite encore. C'est quelqu'un que nous apprécions. Nous ne sommes pas sectaires, puisqu'elle a été engagée à vos côtés. Je trouve cela bien, car elle a apporté quelque chose, elle a donné de son temps à la Ville. Elle a fait de belles choses sur la Ville. Il n'y a pas de raison, nous attendons simplement son accord.

Je voudrais intervenir après Karima, avant d'attaquer la partie solide, sur un autre sujet d'actualité.

**MME KARIMA KHATIM :**

Nous ne nous abstiendrons pas, nous voterons pour. Demba et moi, nous ne voyons pas de problème à ce que deux endroits portent le même nom, au même titre qu'on peut avoir un événement Mohamed Rezzoug et un parc urbain Mohamed Rezzoug.

**M. LE SÉNATEUR, THIERRY MEIGNEN :**

Nous avons eu une discussion avec Katia Gomez à l'initiative, lorsqu'il y a eu la mauvaise affaire de triste mémoire entre Margaux Pinaud et Alain Schmitt. Katia estimait qu'on n'en avait pas parlé sur les réseaux sociaux, qu'on ne l'avait pas défendue. Nous avons travaillé aux côtés de Margaux, le club aussi d'ailleurs. On a gardé le contact avec Alain Schmitt, car avant qu'il se passe cela, c'étaient deux personnes qu'on appréciait. On avait le meilleur entraîneur de France, on avait une médaillée olympique. On a été vraiment surpris.

J'avais attiré votre attention à l'époque sur le fait de juger, d'utiliser les réseaux sociaux. Je lis ce qui est écrit. Si l'on se base sur les réseaux sociaux, on condamne très vite des gens sur finalement pas grand-chose, car une campagne est menée, dont d'ailleurs vous avez été victime et je suis navré de ce qui s'est passé pendant la campagne. Vous l'avez subi également. Si l'on se cantonnait à ce qu'on peut lire sur vous sur les réseaux sociaux, on ne vous tiendrait pas en sympathie, sauf que ce n'est pas le cas, j'imagine.

Je veux vous dire qu'il vaut mieux attendre, et d'ailleurs c'est ce que la Fédération de judo aurait dû faire, parce qu'aujourd'hui Alain Schmitt a été totalement blanchi, les juges qui étaient uniquement des femmes ont dit que Margaux n'avait pas dit toute la vérité. Il a été totalement disculpé. Aujourd'hui, il peut dire qu'il s'est fait assassiner partout, la fédération a pris position contre lui, quelques athlètes de haut niveau aussi. Il a perdu sa réputation, beaucoup d'argent, car son contrat n'est pas allé à son terme. Tout cela a eu des incidences et Alain est en train de contre-attaquer.

Je veux simplement dire : méfions-nous de tous ces réseaux sociaux. La réponse n'est pas aussi simple, c'est souvent très compliqué. Il vaut mieux attendre le résultat du procès avant de se prononcer, et évidemment condamner le cas échéant si les gens se sont mal comportés.

**M. LE MAIRE, JEAN-PHILIPPE RANQUET :**

S'il n'y a pas d'autres questions, nous allons passer au vote.

Le conseil municipal après en avoir délibéré par :

POUR : 35 Majorité Municipale, madame Khatim et monsieur Tall  
CONTRE : 8 Groupe Blanc-Mesnil à venir

Le Conseil Municipal approuve la nouvelle dénomination du « Square des Harigotiers ».

<p><b>3. MISE EN PLACE D'UN NOUVEAU REGIME INDEMNITAIRE POUR DES AGENTS DE LA VILLE ET DE LA PRIME D'INTERESSEMENT A LA PERFORMANCE COLLECTIVE DES SERVICES</b></p>
---

**M. LE MAIRE, JEAN-PHILIPPE RANQUET :**

Le RIFSEEP est une obligation réglementaire. Les objectifs poursuivis sont d'afficher une plus grande lisibilité du réseau indemnitaire attribué aux agents, de prendre en compte et valoriser les responsabilités exercées et de favoriser l'équité dans l'attribution du régime indemnitaire.

Au sein de notre collectivité, cette réforme permet également une simplification du régime indemnitaire, car il existe aujourd'hui des dizaines de primes attribuées, en fonction des grades, qui ont chacune leurs modalités d'application.

La mise en œuvre du RIFSEEP va permettre de concrétiser les objectifs poursuivis par la collectivité établis depuis 2016 et réaffirmés dans les lignes directives de gestion de 2021 en donnant du sens à la notion de métiers.

Pour ce faire, un répertoire des métiers est élaboré afin d'identifier au sein des différentes familles l'ensemble des acteurs devant disposer d'un cercle commun de compétences et de capacités.

Deux organisations syndicales ont répondu favorablement à cette demande. A la suite de différents échanges, des évolutions ont été proposées :

- Une revalorisation de 60 € pour les deux premières échelles hiérarchiques de la catégorie C pour un agent à temps plein,
- Une indemnité supplémentaire aux agents présents au 1<sup>er</sup> juillet 2022 à équivalent temps plein pour atteindre 2 000 € bruts par mois,
- La sacralisation de la prime annuelle mensualisée et des revalorisations opérées par la création d'une part dite « différentiel garanti »,
- L'intégration des agents nommés ou recrutés sur des emplois permanents à temps non complet égal ou supérieur à 50% dans la liste des agents bénéficiaires du nouveau régime indemnitaire pour une meilleure attractivité de ces emplois,
- L'élargissement de la liste des fonctions particulières ouvrant l'attribution de la part complémentaire,
- Le maintien du dispositif actuel de réduction du régime indemnitaire en cas de maladie ordinaire par une perte de 1/30<sup>ème</sup> par jour d'absence à partir du 31<sup>ème</sup> jour cumulé,
- La mise en place d'un comité d'harmonisation et d'arbitrage pour le versement du complément indemnitaire annuel.

L'effort budgétaire annuel de la collectivité pour financer ces mesures, en plus des mesures gouvernementales exogènes, est de 513 k€.

Par ailleurs, réglementairement, le RIFSEEP ne peut être mis en œuvre pour certaines catégories d'agents : les agents de la filière police municipale, les agents des cadres d'emplois territoriaux, les professeurs et les assistants d'enseignement artistique, les assistants maternels. Dans un souci d'équité, il est proposé de mettre en œuvre une nouvelle prime les concernant.

En conséquence, il est proposé :

Première délibération

- D'approuver la mise en place d'un nouveau régime indemnitaire des agents de la Ville du Blanc-Mesnil.

Deuxième délibération

- D'approuver la mise en place de la prime d'intéressement collective des services.

Y a-t-il des questions ? M. le Sénateur.

**M. LE SÉNATEUR, THIERRY MEIGNEN :**

Pour la majorité municipale, je trouve que cette manière de procéder à l'égard des agents de la Ville est tout à fait honorable et la bienvenue. De quoi s'agit-il ? Déjà de profiter de la mise en place de ce RIFSEEP pour revaloriser les plus bas salaires. Il n'y aura pas un salaire des agents communaux est deçà de 2 000 €. Je rappelle que la NUPES proposait 1 500 € pendant la campagne, on est bien meilleur.

Pour ceux qui n'atteindraient pas 2 000 €, évidemment on ferait en sorte de donner une prime qui les ramènerait à 2 000 €. Donc, on revalorise les bas salaires.

Par ailleurs, il y a une prime annuelle, mensualisée d'environ 150 € que le Préfet nous demandait d'annuler. On l'a intégrée dans les calculs afin que les agents ne perdent pas cette prime de 150 €. Elle est dans la nouvelle grille.

Une revalorisation supplémentaire de 60 € pour les bas salaires, ce n'est pas rien. Il s'agit des catégories C (deux dernières catégories). C'est un effort quand même important.

De plus, on a décidé d'octroyer des primes au mérite, qui ne sont pas acquises chaque année. Ce seront les chefs de services qui feront des propositions et un comité jugera. Il faut harmoniser, car certains sont peut-être plus souples que d'autres. On fera en sorte que personne ne soit désavantagé, mais il est important de savoir remercier les agents qui font des heures, qui travaillent beaucoup, qui se donnent. C'est bien aussi de faire la différence et d'instiller un peu de mérite dans la rémunération, tout en sachant que personne ne perdra un centime dans la nouvelle grille indiciaire. On part de la situation actuelle et personne ne perdra un centime. Il est question de revaloriser, je le répète, les plus bas salaires, les deux dernières catégories, et derrière de rajouter au mérite une prime supplémentaire.

D'ailleurs, cette disposition a été votée à l'unanimité par les partenaires sociaux en comité technique.

**M. LE MAIRE, JEAN-PHILIPPE RANQUET :**

M. Mignot.

**M. DIDIER MIGNOT :**

Une remarque, nous allons voter pour, même si vous savez ce que nous pensons du régime indemnitaire, du RIFSEEP et tout ce que cela engendre y compris pour une part la destruction de la fonction publique. J'entends y compris l'effort fait. C'est l'une des raisons d'ailleurs pour laquelle nous allons nous abstenir, et ne pas voter contre le budget supplémentaire, la DM que nous vous proposez.

Je pense que c'est intéressant. Nous avons évidemment consulté les partenaires sociaux aussi, qui nous ont confirmé leur accord, indiqué la manière dont les choses s'étaient menées. Il n'en demeure pas moins que nous avons les plus grandes réserves sur ce système de primes globalement qui, encore une fois, ne sont pas complètement intégrées dans le calcul de la retraite.

Tous ces éléments nous font dire quand même que rien ne vaut une bonne augmentation des salaires, avec l'augmentation du point d'indice qui va vraisemblablement arriver, je l'espère. En tout cas, c'est ce que proposait la NUPES. M. Macron s'est décidé à l'évoquer à quelques semaines des élections. Il ne faut pas confondre en parlant des rémunérations, le brut du net ; ce n'est pas tout à fait la même chose.

Nous allons voter pour cette délibération.

**M. LE SENATEUR, THIERRY MEIGNEN :**

Cela ne m'a pas échappé. C'est quand même un effort, et je crois que le Maire l'a dit, comme je n'ai peut-être pas été suffisamment attentif, entre la mise en place du RIFSEEP et le point d'indice qui va être majoré (c'est une décision gouvernementale), c'est un effort budgétaire d'environ 1,5 M€. Ce n'est pas rien. Il nous faudra derrière faire quelques économies, mais c'était important dans ces périodes un peu difficiles, notamment pour les bas salaires de penser aux agents de la Ville.

**M. LE MAIRE, JEAN-PHILIPPE RANQUET :**

Nous allons passer au vote.

Première délibération

Le conseil municipal après en avoir délibéré par :

POUR : UNANIMITE

Deuxième délibération

Le conseil municipal après en avoir délibéré par :

POUR : UNANIMITE

Le Conseil Municipal approuve la mise en place d'un nouveau régime indemnitaire pour des agents de la Ville et de la prime d'intéressement à la performance collective des services.

<b>4. RESTRUCTURATION ET AUGMENTATION DU CAPITAL DE SEQUANO</b>
---

**M. LE MAIRE, JEAN-PHILIPPE RANQUET :**

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan stratégique de la société Sequano pour la période 2021-2025, son Conseil d'administration a approuvé l'engagement d'une opération de restructuration du capital. Sequano souhaite diversifier son champ d'intervention en développant des opérations de portage de rez-de-chaussée ayant pour objectif d'améliorer l'attractivité résidentielle des lieux.

Pour permettre ces évolutions et renforcer dans la durée les relations entre la société Sequano et les entités devenues ses principaux donneurs d'ordre, son Conseil d'administration a décidé d'ouvrir son capital à de nouveaux actionnaires et de permettre aux actionnaires actuels d'augmenter leur actionnariat. L'augmentation de capital représentera un apport de 6 M€ pour la souscription d'actions nouvelles d'une valeur de 174 € portant le capital actuel de 10 444 872 € à 16 444 872 € au terme de l'opération.

Par ailleurs, compte tenu du capital dont dispose la Ville, il n'est pas opportun pour elle d'augmenter sa participation au capital.

En conséquence, il est proposé d'approuver les termes de l'opération de restructuration et d'augmentation du capital proposé par le Conseil d'administration de Sequano.

M. Le Sénateur, Thierry MEIGNEN ne prendra pas part au vote.

Y a-t-il des remarques ? (*Non*). Nous passons au vote.

Le conseil municipal après en avoir délibéré par :

POUR : UNANIMITE

Le Conseil Municipal approuve la restructuration et l'augmentation du capital de Séquano sont adoptées à l'unanimité.

<b>5. APPROBATION DE LA CREATION D'UNE SOCIETE PUBLIQUE LOCALE (SPL) SEQUANO GRAND PARIS ET PRISE DE PARTICIPATION</b>
--

**M. LE MAIRE, JEAN-PHILIPPE RANQUET :**

Les collectivités territoriales sont confrontées aux évolutions de leur territoire avec une rapidité à laquelle il faut faire face pour répondre aux enjeux d'aménagement et d'évolution de leurs habitants. C'est pourquoi afin de répondre à ces spécificités, le Président du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis a proposé à la métropole du Grand Paris et aux 4 établissements publics territoriaux du département de créer une société publique locale (SPL) Sequano Grand Paris.

Elle aura pour objet notamment la réalisation d'études d'opérations ou d'aménagements et de construction d'équipements publics pour le compte de chaque collectivité.

Ainsi, par le biais de cet outil, les collectivités peuvent confier leurs projets à la SPL et passer des contrats en direct de gré à gré, les collectivités s'exonèrent ainsi des délais d'appels d'offres et accélèrent les mises en œuvre desdits projets.

Aussi, au vu des projets que porte la commune et de ses ambitions à pouvoir tous les mener dans des délais cohérents, il est proposé que la Ville du Blanc-Mesnil participe au capital de la SPL Séquano Grand Paris.

Il convient de désigner le membre du Conseil municipal amené à siéger au sein de cette nouvelle instance. Je vous propose la candidature de M. Thierry MEIGNEN. Si l'assemblée est d'accord, on peut le faire à main levée. Etes-vous d'accord ?

**M. DIDIER MIGNOT :**

Pas de problème. On ne va pas participer au vote de la désignation de M. MEIGNEN. C'est bien que ce soit le Maire qui participe à ce genre de Conseil.

**M. LE MAIRE, JEAN-PHILIPPE RANQUET :**

Ce n'est pas obligatoire. Je préfère que ce soit M. le Sénateur qui s'occupe de cet organisme. On se partage le travail.

**M. DIDIER MIGNOT :**

J'ai compris, vous avez une curieuse conception du partage, mais il est sûr que vous partagez le travail !

**M. LE MAIRE, JEAN-PHILIPPE RANQUET :**

En conséquence, il est proposé :

- D'approuver la constitution d'une société publique locale (SPL) Séquano Grand Paris et ses statuts.
- D'approuver la fixation du montant du capital de la SPL de 250 000 €, divisé en 25 000 actions d'une valeur de 10 € chacune.
- D'approuver la souscription de 50 actions pour un montant de 500 € correspondant à 0,2% du capital.

Nous allons passer au vote de la création de la SPL

Le conseil municipal après en avoir délibéré par :

**POUR : UNANIMITE**

Le Conseil Municipal approuve la création de la SPL Sequano Grand Paris avec prise de participation.

Le Conseil municipal est unanime pour voter à main levée la désignation du membre du Conseil municipal au sein de la SPL Sequano Grand Paris.

Il est proposé comme candidat, M. Le Sénateur Thierry MEIGNEN.

Le conseil municipal après en avoir délibéré par :

**POUR :** 35 Majorité Municipale  
Le groupe Blanc-Mesnil à venir ne participe pas au vote

M. Thierry MEIGNEN est désigné représentant la Ville au sein de cette SPL Sequano Grand Paris.

<b>6. COMPTE DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE – EXERCICE 2021</b>
---

**M. LE MAIRE, JEAN-PHILIPPE RANQUET :**

Il est proposé d'approuver les résultats du compte de gestion de la Ville 2021, établi par le Comptable et de constater la similitude d'écriture avec le compte administratif. Ce compte de gestion indique un résultat d'exercice de 18 344 827,09 € avec une section d'investissement qui présente un excédent de 10 637 238,94 € et une section de fonctionnement avec un excédent 7 707 588,15 €.

Y a-t-il des commentaires ?

**M. DIDIER MIGNOT :**

Nous nous abstenons sur les comptes de gestion. On sait ce qu'est un compte de gestion. Nous votons contre d'un point de vue politique sur le compte administratif, mais le compte de gestion étant le travail du Comptable et du Trésorier, nous nous abstenons comme nous le faisons de manière habituelle.

Le conseil municipal après en avoir délibéré par :

**POUR :** 35 Majorité Municipale  
**ABSTENTION :** 10 Groupe Blanc-Mesnil à venir

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion du budget principal de la Ville – Exercice 2021.

<b>7. COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE DU CENTRE DE SOINS, D'ACCOMPAGNEMENT ET DE PREVENTION EN ADDICTOLOGIE (CSAPA) – EXERCICE 2021</b>
--

**M. LE MAIRE, JEAN-PHILIPPE RANQUET :**

Il est proposé d'approuver les résultats du compte de gestion du CSAPA 2021 établi par le Comptable et de constater la similitude d'écriture avec le compte administratif. Ce compte de gestion indique un résultat d'exercice de 106 077,25 € avec une section d'investissement qui présente un excédent de 5 040,52 €.

Le conseil municipal après en avoir délibéré par :

POUR : 35 Majorité Municipale  
 ABSTENTION : 10 Groupe Blanc-Mesnil à venir

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion du budget annexe du Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) – Exercice 2021.

<b>8. COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE DU « DEUX PIECES CUISINE » - EXERCICE 2021</b>
---

**M. LE MAIRE, JEAN-PHILIPPE RANQUET :**

Il est proposé d'approuver les résultats du compte de gestion du Deux pièces cuisine 2021 établi par le Comptable et de constater la similitude d'écriture avec le compte administratif. Ce compte de gestion indique un résultat d'exercice de 29 193,61 € avec une section d'investissement qui présente un excédent de 32 624,86 € et une section de fonctionnement avec un excédent de 3 431,25 €.

Le conseil municipal après en avoir délibéré par :

POUR : 35 Majorité Municipale  
 ABSTENTION : 10 Groupe Blanc-Mesnil à venir

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion du budget annexe du « Deux Pièces Cuisine » - Exercice 2021.

<b>9. COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE – EXERCICE 2021</b>
--

**M. LE MAIRE, JEAN-PHILIPPE RANQUET :**

Mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, une fois n'est pas coutume le compte administratif est soumis au vote de notre assemblée en ce mois de juin, alors qu'en temps normal, il est approuvé lors de la même séance que le budget primitif. La raison en est simple, chacun ayant en mémoire la cyberattaque dont fut victime en décembre dernier le SII, le syndicat informatique qui héberge notre logiciel financier. Les opérations de clôture de l'exercice 2021 furent singulièrement compliquées au point qu'il fallut de longues semaines pour rattraper le travail perdu à cette occasion, mais aussi ajuster les écritures du Comptable, le Trésorier avec celles de l'ordinateur.

Pour autant, j'ai pu lors du débat d'orientations budgétaires en février vous dresser un tableau général de ce qui était encore un compte administratif provisoire. Sans surprise, sa finalisation ne fait que conforter cette première analyse, et je vais donc au-delà des éléments contenus dans les notes de synthèse vous en présenter les points saillants.

En dépit d'un premier semestre qui reste marqué du sceau de la crise sanitaire qui a perturbé, sinon interrompu nombre des activités et services proposés aux Blanc-Mesnilois, il est possible d'affirmer sans rougir que le budget communal reste bien géré. La section de fonctionnement laisse apparaître un résultat de clôture de 10 M€. Quant à celui de la section d'investissement, il est positif après plusieurs années présentant un besoin de financement.

S'agissant du fonctionnement courant de la collectivité, ce résultat est d'autant plus remarquable qu'il a fallu absorber un manque à gagner significatif de 1,6 M€ de droits perçus sur les usagers du fait d'une moindre fréquentation des services communaux, à commencer par la restauration scolaire. Parallèlement, nous avons observé en dépit des engagements gouvernementaux une diminution de 6,5% des dotations par comparaison avec l'an passé. Même si ce contexte sanitaire a évidemment emporté une moindre dépense, l'épargne de gestion c'est-à-dire le solde de nos dépenses et de nos recettes courantes s'établit, excusez du peu, à 21 M€.

Par ailleurs, et en dépit d'un pic de dettes attendu et annoncé (j'y reviendrai), le coût de cette dette reste très bas avec seulement 1,3 M€ d'intérêts payés et un taux moyen de notre encours arrêté à 1,6%, confortant notre stratégie d'endettement. Les fruits de cette bonne gestion sont évidemment destinés à préparer l'avenir. Je ne suis pas peu fier de vous annoncer que 2021 a vu notre record à nouveau battu avec 44,5 M€ de dépenses d'équipement réalisées. Quelle meilleure réponse au doute qui assène régulièrement l'Opposition municipale quant à notre capacité à sortir nos projets d'investissements ! Je ne peux résister, pour compléter mon propos, à rappeler qu'en 7 ans, cette municipalité a réalisé 244 M€ de travaux, d'équipement, quand celle conduite par M. MIGNOT en 6 ans n'avait atteint que 103 M€.

Ce niveau exceptionnel a été permis par une stratégie de dettes, servie par un contexte d'un coût de l'argent très bas, qui a atteint son point culminant au 31 décembre dernier avec un encours arrêté à 102 M€.

Vous le savez, depuis le vote du budget primitif (et je peux déjà vous le confirmer), ce montant passera sous la barre des 100 M€ à la fin de l'exercice en cours. En toute circonstance, la capacité de désendettement reste elle aussi très bonne puisqu'il faut moins de 5 ans d'épargne pour rembourser l'intégralité du stock de dettes, quand je le rappelle le seuil d'alerte se situe entre 12 et 15 ans.

En conclusion, je peux affirmer que les finances communales sont non seulement bien tenues mais que dans un contexte de rarefaction des sources, celles-ci sont optimisées pour permettre le développement harmonieux de nos services publics au bénéfice de nos concitoyens.

Je vous remercie de votre attention.

M. MIGNOT.

**M. DIDIER MIGNOT :**

Je vais être très bref, contrairement à l'habitude. Du fait que l'on ait scindé pour des raisons que je comprends, il n'y a pas de procès d'intention sur le sujet. Effectivement, il y a eu le problème informatique. On en a déjà débattu lors du vote du budget et on se dit globalement toujours la même chose sur cette question. Il y a quand même une politique fiscale nationale qu'il faut intégrer, et c'est

d'ailleurs dit dans la note. Effectivement, la suppression de la taxe d'habitation, tous ces dispositifs fiscaux qui visent quand même à faire payer aux catégories les plus modestes les grandes largesses qu'on accorde aux plus riches dans ce pays, cela a des conséquences très concrètes, y compris sur la fiscalité locale.

On est à Blanc-Mesnil, comme ailleurs, victime de ces politiques nationales qui évidemment visent à faire payer les collectivités territoriales, notamment les communes et les populations de ces dites communes, puisque finalement ce sont toujours les mêmes qui payent.

Je le redis, car c'est important si l'on veut comprendre le contexte et ces politiques fiscales nationales qui ne sont pas là car la France est dans une crise incommensurable, mais parce qu'il y a des cadeaux et des richesses extrêmement fortes qui sont produites dans ce pays et qui ne sont pas réparties également. On en est là, les inégalités s'aggravent, les riches deviennent de plus en plus riches, les pauvres de plus en plus pauvres. On est au cœur du problème qui aujourd'hui pénalise les finances locales, quelles qu'elles soient et quelles que soient les tendances politiques. On peut se reprocher et contester les choix que vous faites en matière d'investissement et autres, mais toujours est-il qu'on peut se retrouver sur le fait qu'aujourd'hui les politiques nationales saignent les communes et leur retirent de leur autonomie de décision. Je pense qu'il faut le souligner à chaque fois, et qu'on peut mener y compris des combats sur ces questions, même ceux qui décident cela (et je suis au regret de vous le dire), ce sont vos amis politiques depuis plusieurs années, depuis longtemps.

Il y a eu M. SARKOZY qui a détricoté tout cela ! Je ne vous cache pas que M. HOLLANDE n'a pas inversé la tendance ; on est bien d'accord.

Simplement, je ne serai plus très long, même si je l'ai déjà été sur ce sujet, mais je pense que c'est un vrai problème de fond qu'il s'agit de traiter, en tout cas il faut avoir à l'esprit quand on veut discuter finances locales.

Il est encore difficile cette année pour des raisons indépendantes de votre volonté, puisque 2021 est encore une année marquée par la crise Covid, qui a de toute façon handicapé l'exécution des budgets, car pendant le premier trimestre, il y avait encore des restrictions sanitaires. C'est toujours difficile d'avoir une analyse parfaite et complète d'un compte administratif de cette nature, et cela complexifie les choses.

Très brièvement résumés, quelques grands points, et M. le Maire vient d'en dire quelques mots, il y a toujours ce grand décalage entre les annonces du budget primitif et la réalité pour les dépenses d'investissement. J'entends ce que vous dites sur le niveau des dépenses d'investissement et on vous le dit chaque année, il y a la com sur le niveau des investissements et la réalité. Cette année, la réalité représente 15 M€ de différence entre les annonces et la réalité de l'exécution. Le taux d'exécution diminue de 4% par rapport à 2020, même s'il y a effectivement 6,5 M€, néanmoins il y a quand même un écart conséquent entre les annonces et la réalité des chiffres.

On a eu déjà le débat sur vos choix en matière d'investissement lors du vote du budget, et je n'y reviens pas. On peut parler y compris des écoles, bien évidemment nécessaires. Il y a des choix qu'on partage, vous l'avez dit d'ailleurs lors du vote du budget, même si la taille des écoles que vous construisez est en fait l'illustration de la cavalcade que vous faites pour compenser le niveau des constructions dans la ville. On l'a déjà dit, on a déjà eu ce débat, je n'y reviens pas plus que cela ; ce qui fait que globalement nous n'allons pas voter ce compte administratif.

Juste quelques mots très succinctement sur les dépenses de fonctionnement, il y a toujours ce poste trop important à nos yeux sur les dépenses liées à la rémunération des entreprises extérieures, qui continue d'augmenter. Il faut noter également qu'il y a près de 140 k€ de crédits annulés pour le CCAS. On ne peut pas dire que les difficultés sociales régressent dans notre ville, et malheureusement partout en France.

Sur le personnel communal, j'entends les efforts de faits, mais c'est quand même 1,8 M€ de crédits annulés cette année sur les dépenses de personnel, tout en sachant qu'il y a 500 k€ supplémentaires de consommés pour la rémunération des personnels contractuels. On a quand même une augmentation considérable de la précarité. Cela se voit au travers des nombreux postes (et il y en a encore un aujourd'hui) de contractuels que nous avons à voter à chaque Conseil municipal.

J'en termine par quelques questions que je voudrais souligner, une qui a peu d'importance budgétaire (et mon propos n'est pas polémique, c'est pour comprendre), la ligne apprentissage est à zéro. Il y avait 8 000 € de budgétés. Il n'y a pas d'apprentis, comment cela se passe-t-il ? Ce n'est pas une question vicieuse, mais je suis étonné, alors qu'on a déjà débattu de cette question de l'apprentissage, qu'il n'y ait pas de consommation budgétaire sur cette ligne. Peut-être que la crise Covid ou autres ont empêché les choses.

Puisqu'on est sur des grands sujets au travers le compte administratif d'une ville, deux questions, et vous ne pouvez peut-être pas y répondre tout de suite dans le détail, on vous fait une demande officielle de réponse écrite, documentée sur où en est-on du NPNRU au Blanc-Mesnil, y compris ce qui s'est passé dans la dernière période, le calendrier et les échéances à venir de manière précise ? Encore une fois, je ne vous demande pas la réponse forcément extrêmement documentée ce soir, mais il est important que nous ayons un point d'actualité, très complet sur la situation notamment du NPNRU nord et des Tilleuls.

Une autre question concerne le SIVURESC, puisque nous avons déjà eu cette discussion. Où en est-on de la liquidation du SIVURESC ? On en êtes-vous des discussions avec Pantin ? Un étonnement à noter sur cette question, vous nous aviez dit lors d'un Conseil municipal que les familles se plaignaient alors qu'au Conseil d'administration du SIVURESC, il est délivré des satisfécits au personnel. Accordez vos violons sur le sujet. Là aussi, c'est une demande officielle écrite de la situation avec la liquidation du SIVURESC, outil de service public extrêmement important et original que nous avons dans notre Ville avec la Ville de Pantin.

Je n'ai pas été trop long dans ces commentaires du compte administratif, que nous ne voterons pas et nous voterons contre.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE, JEAN-PHILIPPE RANQUET :**

M. Le Sénateur.

**M. LE SENATEUR, THIERRY MEIGNEN :**

Quelques mots pour répondre sur quelques points. Pour le SIVURESC, comme dans les divorces, on se partage les enfants. On est en train de faire en sorte que personne ne reste sur le tapis parmi les agents, de voir qui prend qui. On en est à ce stade.

Sur le NPNRU, cela se précise sérieusement, puisqu'il y a le comité d'engagement, on a eu le feu vert de l'Etat. La partie au nord de Descartes, c'est-à-dire à côté du Leclerc, a été attribuée par Vilogia. On a 330 logements qui vont partir à la fois en accession, également en accession sociale et en social pur. L'idée était de commencer à reloger les gens.

D'ailleurs, Vilogia et Seqens tiendront des réunions avec les premiers locataires qui seront concernés par les démolitions pour voir comment on les reloge, s'ils souhaitent rester sur la Ville, ce qu'ils comptent faire, s'ils souhaitent en profiter pour avoir un appartement plus petit ou plus grand. Il y aura déjà deux réunions. Cela part sur le NPNRU et je suis content car on a perdu plus d'un mandat à tractionner avec les services de l'Etat, la DREAL, le NPNRU. Ensuite, on a des fonctionnaires qui ne connaissent pas la Ville, qui se prennent pour le Maire et qui nous disent ce qu'on doit faire pour que les Blanc-mesnilois soient bien, alors qu'ils n'ont jamais mis les pieds là. On a connu une préfète à l'égalité des chances à qui j'ai conseillé de venir aux Tilleuls de temps en temps. Elle m'a répondu « il ne faut pas croire, avant la réunion, j'ai passé un peu de temps dans les Tilleuls ». Il se trouve qu'elle est Présidente de l'ANRU actuellement, on n'est pas sorti de l'auberge, quand même ! On a une vedette là !

**M. DIDIER MIGNOT :**

Je vous laisse la responsabilité de vos propos !

**M. LE SENATEUR, THIERRY MEIGNEN :**

J'assume, la DREAL et l'ANRU, j'en ai ras la casquette, franchement. Des gens qui vous disent qu'il vous faut reconstruire hors site, il faut donner des terrains à Action logement. Derrière, on a des dents creuses car ils n'ont pas les moyens de construire là. Cela suffit ! Je l'ai dit quand j'étais Maire, et Jean-Philippe est à peu près sur la même ligne. On ne va pas dire aux gens de partir maintenant que c'est beau. C'est beau parce que c'est pour eux. C'est ça qu'on veut. Sur l'ANRU, cela part.

**M. DIDIER MIGNOT :**

Excusez-moi, je vous interromps, j'entends ce que vous dites, mais je vous fais la demande vraiment officielle, solennelle d'une réponse documentée, écrite sur ce qui s'est passé en matière d'ANRU. Je constate, y compris en discutant avec les habitants, qu'on manque d'information sur le sujet. Nous avons besoin, et nous sommes dans notre rôle d'élus municipaux en vous le demandant, d'avoir une information très complète, très détaillée de la situation de l'ANRU et de même pour le SIVURESC.

**M. LE SENATEUR, THIERRY MEIGNEN :**

On vous fera une note. Sur l'ANRU, on vous dira tout ce qu'on sait, mais le fait de dire qu'on est passé en Comité d'engagement, que l'Etat via le Préfet nous a confirmé qu'on aurait les fonds ; après, c'est toujours un peu lent. On est au stade où les premières réunions avec les habitants ont lieu dans les 15 jours à venir. Le marché a été attribué à Vilogia. Cela va partir avant la fin de l'année sur la partie nord de Descartes.

Pour les apprentis, comme vous, nous aimerions bien en avoir. Cette année, on n'a pas eu de sollicitations. C'est une année blanche et on espère que les années à venir seront meilleures. On lutte contre les vacances, on préférerait qu'il y ait moins de vacances. Cela explique que le budget baisse, parce qu'il y a moins de vacataires. C'est un choix qui est assumé.

Vous sembliez regretter la taille des groupes scolaires, mais on a bien été obligé pour rattraper le retard qu'on a constaté en arrivant de faire des groupes scolaires un peu plus grands, car il fallait absorber à la fois ce qui n'avait pas été fait avant et la nouvelle population que nous amenons à travers les constructions.

**M. DIDIER MIGNOT :**

On a déjà eu ce débat à multiples reprises. Je vous ne refais pas la réponse, j'invite les gens à lire le PV des conseils précédents.

**M. LE SÉNATEUR, THIERRY MEIGNEN :**

On fait par conséquent des groupes scolaires un peu plus grands, mais surtout un peu plus généreux, dotés des nouvelles technologies. On fait vraiment des choses de grande qualité. Vous verrez, on vous invitera à visiter Elisa Deroche à la rentrée, lorsque le groupe scolaire sera livré. Il est encore plus beau que Chevalier de Saint-Georges qui était déjà pas mal.

On n'a d'ailleurs pas eu l'occasion de l'inaugurer à cause du Covid. J'espère qu'on l'inaugurera avant la fin de l'été ainsi que le dojo arts martiaux. La Vice-présidente culture de la région m'a assuré que la région organiserait pour l'occasion un concert de Chevalier de Saint-Georges face à l'école lors de l'inauguration.

L'écart de 15 M€ par rapport à ce qui était prévu en investissement, et ce qu'on a fait réellement, admettez malgré tout qu'on a quand même fait 44 M€ d'investissements cette année. C'est encore plus que l'année dernière et encore plus que l'année d'avant. Tous les ans, on augmente l'investissement, l'effort fait par la Ville pour la doter d'équipements municipaux. Personne ne peut dire le contraire. Sur l'écart, vous savez comme moi que des chantiers sont un peu en carafe, car les entreprises ont du mal à avoir les matériaux ou autres. Toutefois, on livrera dans les temps le groupe scolaire Elisa Deroche, mais on a eu quelques sueurs froides au début du printemps, on s'est demandé si la société constructrice pourrait s'approvisionner en temps et en heure. On est sauvé, ils vont livrer. La commission de contrôle a lieu le 4 juillet, Raphaël va nous représenter. Je pense que tout va bien se passer, vous verrez que c'est un équipement magnifique qui sera doté en plus d'un gymnase qui servira à la fois aux classes des groupes primaires et également au lycée Jean Moulin et au lycée Mozart.

**MME BRIGITTE LEMARCHAND :**

Et aux associations.

**M. LE SÉNATEUR, THIERRY MEIGNEN :**

Avec un parking en dessous, ce qui sera bien pratique et qui servira aussi pour les soirées théâtre, lorsque le théâtre sera encore plus plein que d'habitude.

**M. LE MAIRE, JEAN-PHILIPPE RANQUET :**

M. SERRANO.

**M. SANTIAGO SERRANO :**

Un mot très rapide, je note effectivement qu'il y a des emprunts, vous le dites. On arrive au niveau d'emprunt d'autrefois, et c'est une bonne chose.

Votre budget est équilibré, vous empruntez. Simplement, je note qu'à l'époque, on disait qu'on était trop endetté, etc. Ce n'était pas le sujet, et aujourd'hui, cela ne l'est pas. Je me félicite qu'on revienne, et qu'on n'ait plus ce genre de débat, à mon avis, un peu démagogique sur « vous empruntez trop ». Il est normal d'emprunter, on rembourse. C'est une ville, ce n'est pas une gestion d'un père de famille. Une collectivité n'est pas un budget familial, c'est autre chose.

Sur le SIVURESC, et j'y siége au nom de notre commune, quand j'étais venu la première fois, j'avais noté sur le budget que l'investissement avait chuté de façon drastique. La réponse sensée de l'époque était « on met en place un audit, on attend son résultat. On ne va pas investir si jamais l'audit montre que l'on aurait tort d'investir ou qu'on investirait à perte ». L'audit a fait ressortir que tout allait bien, mais cela manquait d'investissement. Donc acte.

On a fait un sondage qualité qui s'est avéré d'une bonne facture. Cela fonctionne Pantin-Blanc-Mesnil par une structure indépendante. Effectivement, en annonçant la fermeture du SIVURESC c'est un choc pour les salariés. Cela fonctionne, il n'y a pas de souci, il faut réinvestir. Blanc-Mesnil a été claire, c'est une question de point de vue sur la menée économique. On préfère le privé, au moins c'est clair. Pour Pantin, c'est plus grave et en tant qu'élus du Blanc-Mesnil au SIVURESC, à l'occasion, je leur demanderai qu'ils puissent expliquer pourquoi ils abandonnent un service public sur lequel on a la main. On a la main y compris sur les contrôles sanitaires. Vous avez vu les scandales Buitoni, Ferrero, etc. L'Etat a renoncé au contrôle, qu'il a confié aux entreprises sur la base de la confiance. C'est ce qui prime sur le chiffre d'affaires.

On avait quelque chose qui fonctionnait, on avait le contrôle ; c'est un choix idéologique que je ne partage pas, mais il a le mérite d'être clair. Certains des employés, notamment les plus âgés, ne retrouveront pas de travail. Un travail quand on a 20, 25 ou 30 ans d'ancienneté dans une entreprise, ce n'est pas qu'un salaire, mais des amis, des relations, des habitudes. Des employés vont se retrouver au chômage avec une baisse des indemnités au bout de six mois. J'aimerais qu'on puisse se voir, peut-être pas dans cette enceinte. Le patrimoine appartient à la Ville du Blanc-Mesnil et à la Ville de Pantin, je ne sais pas ce qu'on va en faire, peut-être sera-t-il vendu. Dans ce que l'on est en train de faire, il n'y aura pas de rupture conventionnelle, ils vont partir avec ce qu'ils ont et pointé au chômage pour ceux qui ne trouveront pas de travail.

Discutons, peut-être pas ici, mais il faut qu'on puisse se voir sur ce qui va être fait pour ces personnels qui ont servi la Ville dans une structure qui a fonctionné jusqu'au bout et qui a donné satisfaction. Comment peut-on regarder ce problème ? Je n'ouvre pas le débat ici, mais on doit pouvoir se voir à un autre moment et réfléchir sur les conditions de sortie des salariés, surtout pour les plus anciens, qui devront attendre la retraite pour toucher leur pension.

**M. LE SENATEUR, THIERRY MEIGNEN :**

Je voudrais répondre sur l'endettement et Rahnia répondra en tant que Présidente du SIVURESC, en sachant qu'on a l'obligation de reprendre les employés. Donc, ils ne seront pas sur le carreau.

Comme à son habitude, Santiago fait une présentation habile, mais totalement erronée des choses.

**M. SANTIAGO SERRANO :**

Je préfère le côté habile qu'erroné.

**M. LE SÉNATEUR, THIERRY MEIGNEN :**

On est habitué !

Sur la variation d'endettement, on a commencé à désendetter la Ville, plus de 15 M€, au cours du premier mandat. On a eu à payer deux groupes scolaires et on vous avait annoncé qu'on se réendetterait quelque peu.

Il y a une différence entre s'endetter pour doter la Ville d'équipement et s'endetter pour payer son train de vie ; ce que vous avez fait avant et qu'on n'a pas fait. On dote la Ville (44 M€) de nombreux investissements. L'endettement est monté un peu. A partir du moment où l'on aura payé à la fin de l'année, le solde du groupe scolaire Elisa Deroche, on verra à nouveau la courbe flancher pour retrouver un rythme d'endettement bien inférieur, telle est notre ambition.

**M. LE MAIRE, JEAN-PHILIPPE RANQUET :**

M. MIGNOT.

**M. DIDIER MIGNOT :**

Juste sur la question de train de vie, que voulez-vous que je vous dise ? L'endettement est normal, ce qu'a dit Santiago, ainsi que les cycles de désendettement. Je rappelle qu'à l'époque, quand les rôles étaient inversés, on vous entendait sur l'endettement de la Ville, on vous répondait en disant exactement la même chose que ce que l'on vous dit aujourd'hui. C'est normal, il y a des cycles d'endettement. L'endettement est une chose saine, ce n'est pas un gros mot dès lors qu'il est maîtrisé et qu'on en mesure les conséquences, les taux de désendettement, etc.

Sur le train de vie, c'est du fonctionnement. Il n'y a pas de dette sur le fonctionnement. On emprunte que sur l'investissement. Vous dites un peu n'importe quoi sur ce sujet.

**M. LE SÉNATEUR, THIERRY MEIGNEN :**

Et pas d'épargne.

**M. LE MAIRE, JEAN-PHILIPPE RANQUET :**

Rahnia

**MME RAHIA HAMA :**

Au niveau de l'accompagnement du personnel, comme l'a dit notre Sénateur, M. MEIGNEN, ils sont repris dans le cadre des statuts. Nous avons mis en place un accompagnement très précis. Le SIVURESC a financé auprès du CIG un accompagnement de chaque salarié pour faire le point sur les compétences acquises depuis qu'ils sont au SIVURESC.

Ils étaient ravis et ont montré leur satisfaction, certains d'entre eux attendent. On les a rassurés, puisqu'avec la Vice-présidente, Mme CHATRON, qui malheureusement est décédée depuis peu, nous les avons rencontrés pour répondre à leurs questions. Nous avons mis en place un processus d'accompagnement.

Je suis très étonnée de vos questions, car lorsque je suis arrivée comme Présidente (en tant que Vice-présidente, j'étais très peu informée), j'ai été très surprise de voir dans quelles conditions nos agents travaillaient au SIVURESC. Il a fallu procéder à de nombreux investissements pour faire en sorte qu'ils travaillent dans de bonnes conditions. On a dû refaire leurs vestiaires, on a eu un compte rendu de l'hygiène et de la sécurité nous mettant en demeure de faire les choses, sinon on risquait de fermer. Je suis assez étonnée de votre inquiétude, alors que je vous donne autant d'informations, on essaie d'être relativement transparent.

Effectivement, la mairie de Pantin travaille étroitement avec celle du Blanc-Mesnil depuis cette prise de décision. Bien entendu nous veillons au bien-être des agents autant en termes de sécurité et de conditions de travail qu'en termes de sortie. Lorsque le SIVURESC fermera, les agents sauront où ils devront aller. D'ailleurs, il est prévu très prochainement, le 28 juin, une réunion avec les RH de chaque ville afin d'apporter les réponses aux questions qu'ils se posent.

L'audit a démontré, M. MEIGNEN vient de le dire et vous le savez aussi, que c'était catastrophique autant par rapport au climat et au contexte de travail qu'au niveau des bâtiments.

De plus, nous avons travaillé sur une étude, et je vais être exhaustive. Actuellement, au niveau de la restauration scolaire, la loi Egalim nous impose 50% de bio et nous devons passer du plastique à une autre matière. Nous avons collaboré avec d'autres grosses structures sur cette dimension. Les conclusions ont montré que nous devons soit travailler sur de l'inox ou du verre. Actuellement, on n'a pas d'entreprises qui produisent de nouveaux matériaux. Tous ces changements, si l'on devait entrer dans ce système, et nos maires y ont bien réfléchi, vont nécessiter de modifier la structure complètement.

On va devoir organiser le travail autrement et investir énormément pour satisfaire aux conditions de réalisation des repas au SIVURESC. Il a même été dit dans cette étude qu'il fallait envisager de prendre des robots qui coûtent une fortune pour pouvoir prendre l'inox et le poser. Il fallait également envisager de modifier dans chacun de nos offices le matériel, donc de très lourds investissements à venir. Ce sont des vraies questions. Sachez qu'aujourd'hui en plus, avec l'augmentation des denrées alimentaires, au SIVURESC, nous sommes en train de réfléchir à la manière de procéder pour ne pas répercuter la note auprès du public, car ce n'est pas ce que l'on souhaite, le panier alimentaire baisse de plus en plus.

On fera des propositions pour que les enfants puissent manger correctement sans que cela impacte le portefeuille des parents, ni les Villes. Depuis quelques mois, je dois signer des documents parce que les fournisseurs nous réclament des hausses de prix et si je refuse, on ne sera pas livré. On a refusé sur des périodes données, mais on aura du mal à renégocier, car on manque de matières premières actuellement.

J'ai fait un résumé que j'espère pas trop long, mais si j'entrais dans le détail, cela prendrait deux journées.

Nous avons bien travaillé avec la Vice-présidente, car il nous tenait à cœur que les agents puissent vivre cette transition le mieux possible. D'ailleurs, je ne crois pas avoir vu de mouvements de grève jusqu'à présent. Je pense que l'accompagnement que nous avons mis en place les a satisfaits, et certains me l'ont dit.

**M. LE MAIRE, JEAN-PHILIPPE RANQUET :**

M. SERRANO.

**M. SANTIAGO SERRANO :**

Ce n'étaient pas des questions que je posais, mais je constatais que c'était un service public qui marchait avant. Tu es présidente, Rahnia, depuis 2020. Simplement, j'avais noté qu'il n'y avait pas d'investissement depuis trois ans, parce qu'on faisait un audit. Effectivement, l'audit a relevé que cela fonctionnait mais que cela manquait d'investissement, on est tout à fait d'accord.

Je ne posais pas des questions et je dis que votre choix est clair, qu'il y a eu une étude qualité avec retour familles et enfants, qui est positive. Ce sont des gens qui ont travaillé. Cela fonctionne. Ils sont dans le métier de la restauration, si vous les avez tous reclassés dans le même métier, s'ils doivent se reclasser, on verra ce qu'ils choisiront. C'était plus une critique pour Pantin. Cela correspond à votre idéologie, vous pensez que le privé est mieux que le public. Effectivement, cela fonctionne mais c'est un choix. On n'a pas la même idéologie, on peut débattre tout en se respectant, argument contre argument.

Je disais que Pantin, puisqu'ils sont censés être de gauche, devra s'expliquer devant les salariés sur le démantèlement d'un service public.

Ensuite, comment peut-on les gratifier ? C'est bien les reclassements et j'ai travaillé beaucoup dans la fonction publique territoriale, changer de métier, être reclassé, ce n'est pas facile et c'est long à moins qu'on ait des métiers de restauration pour tous, et ce serait génial. Simplement, la petite note dans le débat politique est qu'aujourd'hui, on avait le contrôle sur la qualité, Egalim avec la montée en charge des prix. Le prix de la volaille a augmenté de 30%, c'est une catastrophe annoncée pour septembre. Je ne parle même pas de l'huile.

En passant au privé, et l'Etat l'a fait pour le contrôle sanitaire, c'est simplement un argument dans un débat politique. On se prive de cela, on avait la main et on ne l'aura plus.

**M. LE MAIRE, JEAN-PHILIPPE RANQUET :**

Merci, il n'y a plus de questions ?

**MME RHANIA HAMA :**

Juste un point particulier, il est clair que dans le cadre du bilan personnel et professionnel fait par le CIG auprès des agents, des personnes ne voulaient pas être reclassées, certaines voulaient changer de métier. Jusqu'à ce que l'on ferme le SIVURESC, il est bien évident que je n'hésiterai pas à leur proposer une formation via le plan de formation du SIVURESC afin qu'ils adaptent leurs compétences à leur futur métier. On n'a pas du tout l'intention de les laisser sur le carreau.

**M. SANTIAGO SERRANO :**

Je propose qu'on en reparle à un autre moment ensemble, on a peut-être des propositions.

**M. LE SENATEUR, THIERRY MEIGNEN :**

Il y a des places dans les offices, dans les écoles.

**MME RHANIA HAMA :**

On travaille cela avec les DRH de chaque ville.

**M. LE MAIRE, JEAN-PHILIPPE RANQUET :**

Merci. Nous allons passer au vote de ces trois comptes administratifs. Je ne participerai pas au vote et avant de quitter la salle, nous allons désigner un Président de séance. Je vous propose Gabriel GALIOTTO.

M. Gabriel GALIOTTO est désigné, à l'unanimité, Président de séance pendant les votes des comptes administratifs des suffrages exprimés.

**M. DIDIER MIGNOT :**

Nous allons voter contre le compte administratif ville et nous nous abstiendrons sur les deux autres comptes administratifs.

**M. GABRIEL GALIOTTO :**

M. Le Maire ne prend pas part au vote.

Le compte administratif 2021 du budget principal de la commune se synthétise comme suit :

- Montant total des recettes de fonctionnement : 105 140 046,06 €
- Montant total des dépenses de fonctionnement : 97 432 457,91 €
- Taux de réalisation des dépenses réelles de fonctionnement : 96,17%
- Montant des recettes d'investissement : 66 765 738,06 €
- Montant des dépenses d'investissement : 56 128 499,12 €
- Montant des dépenses d'équipement : 44 503 002,89 €
- Taux de réalisation des dépenses d'équipement : 74,55%

Il vous est demandé d'approuver ce compte administratif.

Le conseil municipal après en avoir délibéré par :

POUR : 34 Majorité Municipale  
CONTRE : 10 Groupe Blanc-Mesnil à venir

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif du budget principal de la Ville – Exercice 2021.

<b>10. COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE DU CENTRE DE SOINS, D'ACCOMPAGNEMENT ET DE PREVENTION EN ADDICTOLOGIE (CSAPA) - EXERCICE 2021</b>
--

**M. GABRIEL GALIOTTO :**

Il est proposé d'approuver le compte administratif du budget annexe du CSAPA conforme au compte de gestion établi par le Comptable public qui fait apparaître un résultat de 116 077,25 € pour l'exercice 2021.

Le conseil municipal après en avoir délibéré par :

POUR :                    34 Majorité Municipale  
ABSTENTION :        10 Groupe Blanc-Mesnil à venir

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif du budget annexe du Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) - Exercice 2021

<b>11. COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE DU « DEUX PIECES CUISINE » - EXERCICE 2021</b>
---

**M. GABRIEL GALIOTTO :**

Il est proposé d'approuver le compte administratif du budget annexe du Deux pièces cuisine conforme au compte de gestion établi par le Comptable public qui fait apparaître un résultat de 29 193,61 € pour l'exercice 2021.

Le conseil municipal après en avoir délibéré par :

POUR :                    34 Majorité Municipale  
ABSTENTION :        10 Groupe Blanc-Mesnil à venir

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif du budget annexe du « Deux Pièces Cuisine » - Exercice 2021.

Retour de M. Le Maire en séance

<b>12. BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE - AFFECTATION DES RESULTATS 2021</b>
--

**M. LE MAIRE, JEAN-PHILIPPE RANQUET :**

Conforme au compte de gestion établi par le Comptable public, le compte administratif qui vous est présenté fait apparaître un montant de 10 792 877,85 € au 31 décembre 2021, restes à réaliser inclus. Les résultats définitifs font apparaître un excédent de 630 656,59 € en investissement et un excédent de fonctionnement de 10 143 296,38 €.

Il est proposé d'affecter une somme de 4 612 772,54 € en excédent de fonctionnement capitalisé, comptabilisé en section d'investissement. Le solde de l'excédent de fonctionnement constaté, soit 5 530 573,84 € sera affecté en excédent de fonctionnement reporté.

Il est proposé d'approuver l'affectation des résultats du budget principal de la Ville pour l'exercice 2021.

Y a-t-il des questions ? (*Non*). Nous passons au vote.

Le conseil municipal après en avoir délibéré par :

POUR : 35 Majorité Municipale  
ABSTENTION : 10 Groupe Blanc-Mesnil à venir

Le Conseil Municipal approuve l'affectation des résultats 2021 du budget principal de la Ville.

<b>13. BUDGET ANNEXE DU CENTRE DE SOINS, D'ACCOMPAGNEMENT ET DE PREVENTION EN ADDICTOLOGIE (CSAPA) - AFFECTATION DES RESULTATS 2021</b>
---

**M. LE MAIRE, JEAN-PHILIPPE RANQUET :**

L'affectation du résultat de clôture de 2021 fait apparaître un résultat de clôture excédentaire de 291 294,10 € au 31 décembre 2021. En conséquence, il vous est proposé d'approuver l'affectation des résultats pour l'exercice 2021 pour le budget annexe du CSAPA.

Le conseil municipal après en avoir délibéré par :

POUR : 35 Majorité Municipale  
ABSTENTION : 10 Groupe Blanc-Mesnil à venir

Le Conseil Municipal approuve *l'affectation des résultats 2021 du budget annexe du Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA)*.

<b>14. BUDGET ANNEXE DU « DEUX PIECES CUISINE » - AFFECTATION DES RESULTATS 2021</b>
--

**M. LE MAIRE, JEAN-PHILIPPE RANQUET :**

L'affectation du résultat de clôture de 2021 fait apparaître un résultat de clôture excédentaire de 70 207,96 € au 31 décembre 2021.

Il est proposé d'approuver l'affectation des résultats du budget annexe du Deux pièces cuisine pour l'exercice 2021.

Le conseil municipal après en avoir délibéré par :

POUR : 35 Majorité Municipale  
ABSTENTION : 10 Groupe Blanc-Mesnil à venir

Le Conseil Municipal approuve l'affectation des résultats 2021 du budget annexe du « Deux Pièces Cuisine ».

**15. CONSTITUTION D'UNE PROVISION REMBOURSEMENT POUR RISQUE LIE A UN DIFFEREND AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE SEINE-SAINT-DENIS AU TITRE DU REMBOURSEMENT DES FRAIS ENGAGES PAR LA VILLE POUR LA COMPETENCE PMI ET PLANIFICATION FAMILIALE**

**M. LE MAIRE, JEAN-PHILIPPE RANQUET :**

Une convention liait le Département et la Ville jusqu'en juin 2018 en matière de protection maternelle, infantile et de planification. La Ville assurait cette gestion dans 3 centres de PMI et 2 centres de planification familiale moyennant le remboursement des frais engagés. Depuis, la convention n'a pas été renouvelée par le Département. De fait, la commune assume donc seule les charges liées à l'exercice de ces missions, hormis les rémunérations des médecins et de la sage-femme.

De juillet 2018 à avril 2022, les seules charges de personnel des PMI et l'activité de planification ont représenté une dépense globale de 3 248 978,18 €, coût porté indument par le budget communal. L'exercice de la compétence départementale par la Ville pèse donc lourdement sur les impôts des Blanc-mesnilois. Ainsi, dans l'attente de trouver une solution pérenne, la Ville se doit de constituer une provision pour risque. Le provisionnement constitue l'une des applications du principe de prudence et s'inscrit dans le cadre de la sincérité budgétaire.

En conséquence, il vous est proposé de constituer une provision de 3 248 900 € dans l'attente d'un nouveau conventionnement avec le département et le paiement des coûts supportés par la ville depuis 2018.

Y a-t-il des questions ? (*Non*). Nous passons au vote.

Le conseil municipal après en avoir délibéré par :

POUR : UNANIMITE

Le Conseil Municipal approuve la constitution d'une provision remboursement pour risque lié à un différend avec le Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis au titre du remboursement des frais engagés par la Ville pour la compétence PMI et planification familiale.

**16. BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE - BUDGET SUPPLEMENTAIRE – EXERCICE 2022**

**M. LE MAIRE, JEAN-PHILIPPE RANQUET :**

Le budget supplémentaire du budget principal de la ville est équilibré en dépenses et en recettes à hauteur de 16 649 646 € : 4 813 900 € en fonctionnement et 11 835 746 € en investissements.

Après avoir adopté en début d'année une attitude prudente et sincère à l'occasion de l'élaboration du budget primitif, ce budget supplémentaire permet d'intégrer l'affectation des résultats 2021 précédemment délibérés et de procéder aux ajustements des crédits en fonction des besoins et projets portés par la ville.

Section de fonctionnement

La Ville prévoit 4 813 900 € de crédits supplémentaires. Ce montant provient d'une part de la

réintégration du résultat de fonctionnement reporté à hauteur de 5 530 576,84 € permettant de réajuster les prévisions budgétaires 2022.

Une régularisation est également effectuée sur la subvention attendue du plan de relance des logements, convention portée par l'EPT et l'Etat. L'Etat ayant modifié les montants attribués par logements, il est nécessaire de supprimer 500 k€ du budget de la Ville.

Au niveau des dépenses, les annonces gouvernementales sur la revalorisation du point d'indice bloqué depuis février 2017 nécessite d'anticiper une augmentation des dépenses de personnel. La Ville porte une réforme majeure sur les régimes indemnitaires après s'être mise en conformité au niveau de la réforme du temps de travail applicable en janvier 2022. La municipalité a fait le choix de redonner du pouvoir d'achat par le biais de cette refonte du régime indemnitaire en privilégiant les agents les moins bien rémunérés.

En lien avec la revalorisation du point d'indice, la subvention d'équilibre du CCAS est augmentée de 100 k€. Comme vu précédemment, la Ville assure historiquement l'exercice en matière de protection maternelle et infantile. Mais depuis 2018, malgré les demandes réitérées de la municipalité, le Département s'est financièrement dégagé de ces dossiers, laissant la Ville assurer seule cette dépense. En attendant de régler ce différend et sachant que la commune ne souhaite pas stopper ce service public, essentiel à nos concitoyens, une provision pour risque est constituée à hauteur des sommes dues à ce jour, soit 3 248 900 €.

#### Section d'investissement

Cette section intègre 11 835 746 € de crédits supplémentaires, dus pour partie à l'intégration des restes à réaliser 2021 et des crédits complémentaires permettant d'assurer la poursuite des opérations engagées sur le premier semestre.

La période estivale va être l'occasion de lancer les chantiers de rénovation des châssis dans les groupes scolaires, de réaménager les locaux pour accueillir de nouvelles classes, une nouvelle tranche de rénovation des sanitaires, des réhabilitations et végétalisations des cours d'école.

Au niveau des autres équipements, il est prévu de réaliser des travaux de rénovation du tennis Eluard, d'amplifier le programme voirie et de poursuivre la création du parc urbain Joseph de Boulogne.

Au niveau des recettes, la Ville équilibre sa section après la réintégration du solde d'exécution positif reporté à hauteur de 630 536,69 €, les recettes notifiées non encaissées reportées pour 6 592 466,77 €, l'affectation des résultats pour 4 612 722,54 €.

En conséquence, il vous est proposé d'approuver le budget supplémentaire du budget principal de la Ville équilibré en dépenses et en recettes au titre de l'année 2022.

Y a-t-il des questions ? (*Non*). Nous passons au vote.

Le conseil municipal après en avoir délibéré par :

POUR : 35 Majorité Municipale  
ABSTENTION : 10 Groupe Blanc-Mesnil à venir

Le Conseil Municipal approuve le budget supplémentaire du budget principal de la Ville Exercice 2022.

**17. BUDGET SUPPLEMENTAIRE DU BUDGET ANNEXE DU CENTRE DE SOINS,  
D'ACCOMPAGNEMENT ET DE PREVENTION EN ADDICTOLOGIE (CSAPA) – EXERCICE 2022**

**M. LE MAIRE, JEAN-PHILIPPE RANQUET :**

Le budget supplémentaire du budget du CSAPA est équilibré en dépenses et en recettes d'investissement à hauteur de 16 617,92 €. Ce budget supplémentaire intègre l'affectation des résultats 2021 précédemment délibérés.

En conséquence, il est proposé d'approuver le budget supplémentaire du CSAPA équilibré en dépenses et en recettes au titre de l'exercice 2022.

Le conseil municipal après en avoir délibéré par :

POUR : UNANIMITE

Le Conseil Municipal approuve le budget supplémentaire du budget annexe du Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) – Exercice 2022.

**18. BUDGET SUPPLEMENTAIRE DU BUDGET ANNEXE DU « DEUX PIECES CUISINE » – EXERCICE  
2022**

**M. LE MAIRE, JEAN-PHILIPPE RANQUET :**

Le budget supplémentaire du Deux pièces cuisine est équilibré en dépenses et en recettes d'investissement à hauteur de 76 240,22 €. Ce budget supplémentaire intègre l'affectation des résultats 2021 précédemment délibérés.

En conséquence, il est proposé d'approuver le budget supplémentaire du Deux pièces cuisine équilibré en dépenses et en recettes au titre de l'année 2022.

Le conseil municipal après en avoir délibéré par :

POUR : UNANIMITE

Le Conseil Municipal approuve le budget supplémentaire du budget annexe du « Deux Pièces Cuisine » – Exercice 2022.

**19. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES BMS  
BOXE ANGLAISE ET CLUB RUNNING DU BLANC-MESNIL**

**M. LE MAIRE, JEAN-PHILIPPE RANQUET :**

Ces deux associations ont sollicité la Ville pour l'octroi d'une subvention exceptionnelle. En fait, le BMS Boxe connaît des résultats remarquables, notamment par le parcours de deux jeunes licenciés qui ont connu des résultats remarquables lors de championnats départementaux et régionaux. Ces excellents résultats ont entraîné des dépenses imprévues auxquelles l'association doit faire face.

L'autre association, le Club Running du Blanc-Mesnil développe un projet de sensibilisation et de promotion des adeptes et amateurs à la marche rapide et course à pied sur la Ville. Ce projet attire un public important grâce aux actions menées notamment la Marche pour la paix en Ukraine, et la Color running téléthon, dont elle envisage une nouvelle édition le 19 octobre prochain.

En conséquence, il est proposé :

Première délibération

- D'approuver l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 3 000 € à l'Association Blanc-Mesnil Sport Boxe anglaise

- 

Deuxième délibération

- D'approuver l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 500 € à l'Association Club running du Blanc-Mesnil.

Résultat du vote de la première délibération :

Pour : Unanimité.

Résultat du vote de la deuxième délibération :

Pour : Unanimité

Le Conseil Municipal approuve l'attribution de subventions exceptionnelles aux associations sportives BMS Boxe Anglaise et Club Running du Blanc-Mesnil.

**20. CONVENTION AVEC LA SOCIETE METROPOLIS ET LA METROPOLE DU GRAND PARIS  
RELATIVE A L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR L'INSTALLATION ET L'EXPLOITATION  
D'INFRASTRUCTURES DE RECHARGES POUR VEHICULES ELECTRIQUES**

**M. LE MAIRE, JEAN-PHILIPPE RANQUET :**

Lors du Conseil municipal, il a été acté la sortie définitive de la commune du syndicat autolib et la restitution partielle de la compétence rendant ainsi possible une reconversion de ses bornes de recharges électriques.

Les enjeux de mobilité, de développement durable poussent aujourd'hui notre collectivité à vouloir s'inscrire dans une démarche de multiplication de ces bornes. Ainsi, à l'issue d'une procédure d'appel à initiative privée pour l'installation et l'exploitation d'infrastructures de recharges pour véhicules électriques sur voiries sur les communes de la métropole, la métropole du Grand Paris a retenu l'offre du groupement S2T (SPIE City Networks, e-Totem), pour remettre en service des stations pour le remplacement de bornes, réaliser des déploiements complémentaires sur l'ensemble des communes du territoire.

Dans le cadre de l'organisation de ce projet, la société Métropolis est destinée à détenir des droits d'occupation du domaine public. Elle propose trois types de bornes de recharges avec des puissances de charges plus ou moins importantes. Les tarifs proposés varient entre 0,36 et 0,65 € du Kw/h.

La métropole du Grand Paris propose également un abonnement de 45 € pour 100 kw/h. Pour notre commune, il est envisagé la mise à disposition de 8 points de recharges, 4 emplacements sur la rue Claude Terrasse et 4 emplacements avenue Albert Einstein.

D'autre part, cette mise à disposition entraîne le paiement d'un droit d'entrée de Métropolis au Blanc-Mesnil de 40 k€ HT. Ultérieurement, de nouvelles bornes pourront être installées selon les besoins.

En conséquence, il est proposé d'approuver la convention d'occupation du domaine public pour l'installation et l'exploitation d'infrastructures de recharges pour véhicules électriques sur voiries de la commune avec la société Métropolis et la Métropole du Grand Paris, et d'autoriser le maire à la signer.

Y a-t-il des questions ? (*Non*). Nous passons au vote.

Le conseil municipal après en avoir délibéré par :

**POUR : UNANIMITE**

Le Conseil Municipal approuve la convention avec la société Métropolis et la Métropole du Grand Paris relative à l'occupation du domaine public pour l'installation et l'exploitation d'infrastructures de recharges pour véhicules électriques.

**21. APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PORTAGE IMMOBILIER ET FONCIER POUR LA COPROPRIETE DES CARAVELLES ENTRE LA VILLE DU BLANC-MESNIL, L'EPT PARIS TERRES D'ENVOL, SEQENS ET CDC HABITAT**

**M. LE MAIRE, JEAN-PHILIPPE RANQUET :**

La copropriété des Caravelles présente d'importantes difficultés techniques, sociales, juridiques et financières depuis de nombreuses années qui ont conduit à la réalisation d'un diagnostic complet de l'état de cette copropriété. Cette étude a conclu à la nécessité d'engager un plan de sauvegarde. Dans ce cadre, un listing de portage provisoire des logements des copropriétaires les plus endettés s'avère nécessaire afin de diminuer significativement les impayés et améliorer la situation financière de la copropriété.

Le bailleur Seqens a proposé la réalisation d'une convention de portage entre la Ville, l'EPT Paris Terres d'Envol et CDC Habitat social. Cette convention permet l'acquisition provisoire des logements de copropriétaires les plus débiteurs afin de régler leurs dettes de charges et ainsi faire diminuer les impayés de la copropriété. Ces logements non conventionnés seront alors gérés par le bailleur pour une période de 10 ans, à l'issue de laquelle les logements seront revendus sur le marché libre.

En conséquence, il est proposé d'approuver la convention de portage pour la copropriété des Caravelles entre la Ville, l'EPT, Seqens et CDC Habitat et d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention.

Y a-t-il des questions ? (*Non*). Nous passons au vote.

Le conseil municipal après en avoir délibéré par :

POUR : UNANIMITE

Le Conseil Municipal approuve la convention de portage immobilier et foncier pour la copropriété des Caravelles entre la Ville du Blanc-Mesnil, l'EPT Paris Terres d'Envol, Seqens et CDC Habitat.

**22. ACQUISITIONS DE PARCELLES EN VUE DE L'ELARGISSEMENT DU TROTTOIR SIS 34-42, AVENUE DANIELLE CASANOVA**

**M. LE MAIRE, JEAN-PHILIPPE RANQUET :**

L'avenue Danielle Casanova est frappée par un emplacement réservé pour l'élargissement du trottoir et pour réaliser un alignement du front bâti. La SNC Cogedim Paris Métropole dans le cadre d'un permis de construire relatif au projet Villa beau site doit céder à la ville une partie de son foncier impacté.

En conséquence, il est proposé d'approuver l'acquisition à l'euro symbolique les parcelles concernées d'une superficie de 174 m<sup>2</sup> et de les incorporer dans le domaine public communal.

Le conseil municipal après en avoir délibéré par :

POUR : 35 Majorité Municipale  
ABSTENTION : 10 Groupe Blanc-Mesnil à venir

Le Conseil Municipal approuve les acquisitions de parcelles en vue de l'élargissement du trottoir sis 34-42, avenue Danielle Casanova.

**23. GARANTIE D'EMPRUNT SUITE AU REAMENAGEMENT D'UNE DETTE AU BENEFICIE DE RATP HABITAT – AVENANT N°107620**

**M. LE MAIRE, JEAN-PHILIPPE RANQUET :**

La RATP Habitat s'est portée acquéreur de 122 logements de l'immeuble République en 2011. Ces logements sont destinés à une population nécessitant un accompagnement spécifique. La Ville s'est engagée en 2012 à garantir les emprunts souscrits comme suit :

- Un emprunt + foncier de 1 206 625 € sur une durée de 50 ans
- Un prêt + construction de 2 815 459 € sur une durée de 40 ans
- Un prêt PLAI foncier de 604 884 € sur une durée de 50 ans
- Un prêt PLAI construction de 1 411 396 € sur une durée de 40 ans

Aujourd'hui, RATP Habitat a la possibilité de réaménager le prêt + Construction de 2 815 549 € qui était prévu sur une durée initiale de 40 ans au taux de 2,85%. Le reste à garantir s'élève dorénavant à 2 582 013,62 € pour une durée restante de 30 ans au taux de 1,14%.

En contrepartie de cette garantie d'emprunt, la Ville conserve en attribution 24 logements de l'opération.

En conséquence, il est proposé d'approuver que la Ville du Blanc-Mesnil accorde la garantie d'emprunt à hauteur de 100% pour le remboursement du prêt souscrit par RATP Habitat auprès de la Caisse des dépôts et de consignation d'un montant total de 2 582 013,62 € sur une durée de 30 ans et d'autoriser le Maire à signer tous documents.

Le conseil municipal après en avoir délibéré par :

POUR : UNANIMITE

Le Conseil Municipal approuve l'avenant n°107620 à la garantie d'emprunt suite au réaménagement d'une dette au bénéfice de RATP HABITAT.

<b>24. CREATION DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL COMMUN A LA VILLE DU BLANC-MESNIL ET AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) – COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT</b>
--

**M. LE MAIRE, JEAN-PHILIPPE RANQUET :**

Les Comités sociaux territoriaux seront mis en place à l'issue du prochain renouvellement général des instances consultatives le 8 décembre prochain. Ces CST sont issus de la fusion des Comités techniques et des Comités d'hygiène et de sécurité, ils seront compétents sur les questions d'ordre collectif et reprendront l'intégralité de leur attribution actuelle. Ils seront de plus associés à la définition des orientations en matière de politique, de ressources humaines, en particulier des lignes directives de gestion.

Il peut être décidé par délibération concordante des organes délibérantes de la vie du CCAS et de créer un CST commun à condition que l'effectif global concerné soit au moins égal à 50 agents. Par ailleurs, il est proposé de maintenir la composition paritaire du Comité en fixant le nombre de représentants titulaires du personnel et le nombre de représentants titulaires de la collectivité à 8 comme auparavant.

En conséquence, il est proposé de créer un Comité social territorial commun pour les agents de la Ville et du CCAS, et de décider le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentant de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants, soit 8 titulaires et 8 suppléants.

**M. DIDIER MIGNOT :**

C'est le mémoire sur table, on passe de 6 à 8 membres. J'imagine que le CT a validé ce qui nous est présenté sur table.

**M. LE MAIRE, JEAN-PHILIPPE RANQUET :**

Exactement.

**M. DIDIER MIGNOT :**

Nous votons pour.

Le conseil municipal après en avoir délibéré par :

POUR : UNANIMITE

Le Conseil Municipal approuve la création du comité social territorial commun à la Ville du Blanc-Mesnil et au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) – Composition et fonctionnement.

<b>25. ORGANISATION D'UN NOUVEAU CYCLE PARTICULIER DU TEMPS DE TRAVAIL AU SEIN DE LA DIRECTION DE LA POLICE MUNICIPALE</b>
--

**M. LE MAIRE, JEAN-PHILIPPE RANQUET :**

A compter du 30 juillet 2022, la gestion et la sécurisation des parcs seront assurées exclusivement par la Direction de la police municipale. De ce fait, une nouvelle brigade a été créée. Un cycle particulier du temps de travail a été mis en place au sein de cette brigade. Les agents effectueront 37,3 heures par semaine, 7 jours sur 7 avec une pause de 45 mn par jour, organisée en fonction de la saisonnalité d'exercice et de l'activité.

En conséquence, il est proposé d'indiquer que le temps de travail des agents de la brigade de sécurisation selon un cycle particulier du temps de travail comme décrit ci-avant et d'indiquer que les agents bénéficient des sujétions particulières relatives aux métiers de la sécurité publique, identifiés dans le règlement intérieur du temps de travail et des congés des agents de la Ville du Blanc-Mesnil.

Le conseil municipal après en avoir délibéré par :

POUR : UNANIMITE

Le Conseil Municipal approuve l'organisation d'un nouveau cycle particulier du temps de travail au sein de la Direction de la Police Municipale.

<b>26. RECOURS A UN CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI D'ATTACHE TERRITORIAL AU TITRE DE L'ARTICLE L.338-8 2° DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE POUR EXERCER LES FONCTIONS DE RESPONSABLE MEDIAS INTERACTIFS (H/F)</b>
---

**M. LE MAIRE, JEAN-PHILIPPE RANQUET :**

Nécessaire pour occuper les fonctions pour l'emploi de responsable médias interactifs, le niveau de recrutement et de rémunération est fixé au sein du cadre d'emploi des attachés territoriaux.

En conséquence, il est proposé de recruter un agent contractuel sur un emploi d'attaché à temps complet.

Le conseil municipal après en avoir délibéré par :

POUR : 35 Majorité Municipale  
 CONTRE : 10 Groupe Blanc-Mesnil à venir

Le Conseil Municipal approuve le recours à un contractuel sur un emploi d'attaché territorial au titre de l'article L.338-8 2° du Code général de la fonction publique pour exercer les fonctions de responsable médias interactifs (H/F).

<b>27. PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE (PEDT) 2022/2025</b>
---

**M. LE MAIRE, JEAN-PHILIPPE RANQUET :**

Le PEDT est un projet conçu dans l'intérêt de l'enfant. Il permet à l'ensemble des acteurs éducatifs de coordonner leurs actions de manière à respecter au mieux les rythmes de chaque enfant. Les activités périscolaires du mercredi étant incluses dans le PEDT, la Ville a fait le choix d'y intégrer le Plan mercredi qui met l'accent entre projets et activités menées entre les temps scolaires et périscolaires.

La Ville souhaite poursuivre et renforcer le travail partenarial engagé avec les acteurs éducatifs et renouveler le PEDT pour la période 2022-2025. Celui-ci fera l'objet d'un conventionnement avec la CAF, la Préfecture et l'Education nationale. Par cette convention, les partenaires s'engagent à des objectifs communs :

- Garantir la continuité éducative et viser la réussite pour tous
- Consolider pour tous les enfants une offre éducative de qualité
- Développer l'autonomie et le savoir-vivre ensemble

Par ailleurs, cette convention sera complétée par la charte du Plan mercredi autour de 4 axes :

- Veiller à la complémentarité éducative des temps périscolaires avec les taux familiaux scolaires
- Assurer l'inclusion et l'accessibilité de tous les enfants souhaitant participer à l'accueil de loisirs, en particulier les enfants en situation de handicap
- Inscrire les activités périscolaires sur le territoire et en relation avec ces acteurs
- Proposer des activités riches et variées en y associant des sorties éducatives.

En termes financiers, les subventions de la CAF sont calculées en fonction du nombre de jours d'ouverture et de nombre d'enfants accueillis. Il est possible d'espérer que la fréquentation et les accueils des loisirs retrouvent leur niveau de 2019 qui a permis de percevoir un total de subventions de 654 k€. Pour le Plan mercredi, les recettes attendues sont estimées à environ 23 k€ par an.

En conséquence, il est proposé d'approuver le PEDT 2022-2025 et d'autoriser le maire à le signer.

Le conseil municipal après en avoir délibéré par :

POUR : UNANIMITE

Le Conseil Municipal approuve le projet Educatif de Territoire (PEDT) 2022/2025.

**28. CREATION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE.**

**M. LE MAIRE, JEAN-PHILIPPE RANQUET :**

La Ville a entrepris de moderniser sa politique d'achat visant à la fois une efficacité économique accrue et une gestion plus pertinente des procédures. Elle a déjà intégré à plusieurs reprises les besoins du CCAS dans ses procédures de marché public.

Il est aujourd'hui proposé de généraliser cette démarche et d'établir un groupement de commandes permanent entre la Ville et le CCAS. Ce groupement sera compétent pour conclure des marchés dans diverses familles d'achats en matière de travaux, fournitures et services. Cela permettra de réaliser des économies d'échelle dans la conclusion des commandes de chacune des deux entités.

Il est proposé que la Ville soit désignée coordonnateur du groupement afin d'agir au nom et pour le compte du CCAS, la commission d'appel d'offres sera celle du coordinateur.

En conséquence, il vous est proposé d'approuver la constitution d'un groupement de commandes permanent entre la Ville et le CCAS.

Le conseil municipal après en avoir délibéré par :

POUR : UNANIMITE

Le Conseil Municipal approuve la création d'un groupement de commandes entre la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale.

**29. BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS FONCIERES – EXERCICE 2021**

**M. LE MAIRE, JEAN-PHILIPPE RANQUET :**

Comme chaque année, la Ville doit délibérer sur l'ensemble des acquisitions et cessions qu'elle réalise. En 2021, la Ville a revendu pour 1 907 200 € de propriétés lui appartenant et acquis pour 1 863 906 € de biens.

En conséquence, il vous est proposé d'approuver le bilan des acquisitions et cessions de l'exercice.

Le conseil municipal après en avoir délibéré par :

POUR : 35 Majorité Municipale  
 ABSTENTION : 10 Groupe Blanc-Mesnil à venir

Le Conseil Municipal approuve le bilan des acquisitions et cessions foncières – Exercice 2021.

**M. LE MAIRE, JEAN-PHILIPPE RANQUET :**

Vous avez dû remarquer qu'on a fait un bénéfice sur les achats, on augmente le patrimoine de la Ville.

**M. DIDIER MIGNOT :**

Si vous voulez qu'on se lance un débat sur le bilan des acquisitions ! On s'abstient.

**M. LE MAIRE, JEAN-PHILIPPE RANQUET :**

Je fais un constat.

<b>30. SIFUREP - DESIGNATION D'UN NOUVEAU MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL</b>
---

**M. LE MAIRE, JEAN-PHILIPPE RANQUET :**

Mme Emily-Johana PANTIC a été désignée pour siéger au sein du SIFUREP en qualité de membre titulaire lors du renouvellement du Conseil municipal en 2020. Aujourd'hui, elle a décidé de démissionner du syndicat. Il convient dès lors de procéder à son remplacement. Je vous propose la candidature de M. Michel COLLIGNON.

Si tout le monde est d'accord, on peut voter à main levée.

**M. DIDIER MIGNOT :**

On ne participera pas au vote, puisque cela désigne un membre de la majorité, mais on est d'accord pour que vous votiez à main levée.

Le Conseil municipal est unanime pour voter à main levée la désignation du membre du Conseil municipal au sein du SIFUREP.

Il est proposé comme candidat, M. Michel COLLIGNON.

Le conseil municipal après en avoir délibéré par :

POUR : 35 Majorité Municipale  
Le groupe Blanc-Mesnil à venir ne participe pas au vote

M. Michel COLLIGNON est désigné membre titulaire du conseil municipal pour siéger au SIFUREP.

<b>31. COMPTE-RENDU D'UTILISATION DU FONDS DE SOLIDARITE DES COMMUNES DE LA REGION ILE-DE-FRANCE (FSRIF) – ANNEE 2021</b>
---

**M. LE MAIRE, JEAN-PHILIPPE RANQUET :**

La commune a bénéficié d'un montant de 5 830 979 € au titre de ce fonds de péréquation en 2021. Le montant alloué a été utilisé pour la construction du groupe scolaire Elisa Deroche de 5 230 199 € et pour la rénovation de l'éclairage public 600 780 €.

Il est proposé d'approuver ce compte rendu relatif à l'utilisation du fonds de solidarité de la région Ile de France au titre de l'année 2021.

Le conseil municipal après en avoir délibéré par :

POUR : UNANIMITE

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu d'utilisation du Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile-de-France (FSRIF) – Année 2021.

**M. LE MAIRE, JEAN-PHILIPPE RANQUET :**

L'ordre du jour est épuisé.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 7 juillet 2022.

La séance est levée 20H45